

## CHRONIQUE LIBYENNE

En 1990, la Libye a poursuivi sur la voie de l'ouverture, du réalisme, du rapprochement et de la recherche d'une institutionnalisation du pouvoir, avec une inflexion importante de la politique de « démocratisation ». Des événements multiples nationaux et internationaux ont donné à la vie politique libyenne un aspect contradictoire, caractérisé par un raidissement du régime à l'intérieur et par une ouverture et un assouplissement réaliste vers l'extérieur. Ce sont ces deux pôles de la vie politique qui ont caractérisé la dynamique politique en Libye et constituent la trame de cette chronique.

Sur le plan intérieur, le régime semble marquer une pause dans la politique de « démocratisation » et à la dynamique de l'« Infirāj » (1) a succédé une politique de fermeture et de rigidité à l'égard de tout dialogue avec l'opposition. Sans doute, le problème auquel Kadhafi a dû faire face est celui de l'opposition islamiste à laquelle le leader libyen a répondu par une politique répressive qui relativise les changements amorcés en 1988. A l'extérieur en revanche, Kadhafi a poursuivi une politique de détente et de rapprochement qui sont le signe que le régime traverse une nouvelle phase de réalisme et de modération qui sont l'expression d'une prise de conscience et annoncent des changements ultérieurs profonds.

### A. LES ASPECTS CONTRADICTOIRES DE LA VIE POLITIQUE

#### 1. *Les problèmes de légitimité et de responsabilité politique*

L'une des conditions de la « démocratisation » est l'application du principe de « l'accountability », c'est-à-dire que les Libyens doivent être en mesure d'exiger de leurs dirigeants de rendre compte de leurs décisions et d'assumer donc leurs responsabilités politiques en cas de succès ou d'échec (2). Ainsi, au cours de l'année 1990, la vie politique libyenne a été marquée par des événements qui semblent indiquer l'amorce d'une revendication d'« accountability » de la part des Congrès populaires. En d'autres termes, les Libyens semblent développer une attitude d'exigence de responsabilité à l'égard de leurs dirigeants, et de Kadhafi en particulier.

Fait remarquable au cours de l'année 1990, c'est le développement dans les Congrès populaires de base d'une attitude que nous traduisons par « l'exigence de responsabilité politique ». En effet, des voix se sont élevées pour réclamer une plus grande implication des dirigeants dans la vie politique ;

(1) Cf., DJAZIRI (M.), « Incertitudes et limites du processus de « démocratisation » et dynamique de « l'infirāj », in, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, XXVII, 1988, pp. 629-655.

(2) Cf. DJAZIRI (M.), « L'Evolution de l'Etat libyen 1951-1990 », in, *Genève-Afrique*, Vol. XXIX, n° 2/1991 ; « Indépendance et développement politique en Libye : l'islam et l'évolution de l'Etat », in *Revue canadienne d'étude du développement*, XIII, N3 septembre 1992 (à paraître).

pour demander aussi que Kadhafi et Jalloud soient plus engagés dans la quotidienneté de la vie politique. Ce fait constitue sans doute un événement important et révèle peut-être une mutation dans le système politique.

A ces appels, le colonel Kadhafi a répondu le 19 janvier 1990 que c'est en fait le peuple qui exerce le pouvoir et prend les décisions et que toute contestation ne peut être dirigée que contre lui-même. Pour le leader libyen, la révolution est séparée du pouvoir et donc aucun dirigeant historique de la révolution ne peut être comptable de la politique appliquée en Libye, car celle-ci est décidée par les Congrès populaires de base. Or les Congrès populaires estiment justement que les dirigeants doivent être comptables de la politique qu'ils appliquent.

Menaçant de quitter la Libye et de changer de nationalité si les Libyens persévéraient dans leur demande, Kadhafi a déclaré qu'on ne peut lui demander des comptes car son travail s'est limité à provoquer la révolution : « toute politique économique, sociale et même étrangère est menée par les instances populaires, qui ne peuvent donc que se révolter contre elles-mêmes ». Lors de son discours du 19 janvier 1990, le colonel Kadhafi a enfin rappelé qu'en tant que nationaliste arabe, son travail consiste à appelé les Arabes à s'unir, à se libérer et à faire la révolution.

Kadhafi se considère donc comme un révolutionnaire unioniste, n'ayant aucune responsabilité dans la politique appliquée en Libye. S'adressant aux Congrès populaires de base, il explique cette position, qui devait paraître obscure aux yeux de beaucoup de Libyens, mais qui s'inscrit dans la logique kadhafienne. Allant plus loin, le leader libyen déclare que si le peuple n'admet pas la position de non-responsabilité qu'il revendique, il faut donc, dit-il, préciser les responsabilités : « Si cette position vous paraît inacceptable, il vous faut donc nous préciser nos compétences constitutionnelles et nous indiquer les cas où je dois intervenir dans la vie politique et ceux où je ne dois pas le faire ». Kadhafi semble donc demander aux Congrès populaires de base de le légitimer en lui donnant des pouvoirs constitutionnels.

Le 27 janvier 1990, le colonel Kadhafi revient sur le même sujet et précise sa pensée. Il rappelle qu'il a agi et continue d'agir au nom de la légitimité révolutionnaire, mais il faut, demande-t-il aux Congrès populaires, « légaliser cette légitimité et donner un fondement juridique à notre action, sinon n'importe qui peut nous contester le pouvoir d'agir. Il nous faut une légalisation et une légitimation de l'action révolutionnaire ; il nous faut agir au nom du droit ». Le colonel Kadhafi a donc réclamé qu'on légalise son action révolutionnaire et qu'on lui donne les pouvoirs institutionnels pour s'adresser au peuple ou pour le mobiliser chaque fois qu'il y a une menace (3).

Cet événement est significatif pour plusieurs raisons. D'abord il montre que Kadhafi a éprouvé le besoin de se voir légitimer dans ses pouvoirs ; la légitimité révolutionnaire dont il s'est toujours réclamé ne semble plus suffire pour fonder sa politique. Il éprouve le besoin d'une légitimité institutionnelle qui lui donne l'autorité d'agir politiquement sans la crainte d'être contesté

(3) Cf. *as-Sigill al-Qawmi*, vol. 21, 1989-1990, pp. 427-454 et 457-473.

à l'intérieur, comme à l'extérieur. En soi, c'est un fait politique nouveau, car Kadhafi s'est toujours refusé d'inscrire son action politique dans le cadre institutionnel, estimant qu'il est hors des institutions.

Éprouvant le besoin politique de s'appuyer sur une légitimité institutionnelle, il a demandé lui-même aux Congrès populaires de base de lui conférer les pouvoirs institutionnels, et en fait de lui octroyer les pleins pouvoirs « légaux » d'agir au nom du peuple. Ainsi, dans sa session de mars 1990, le Congrès général du peuple a adopté une résolution stipulant qu'« en raison de son rôle dans la révolution nationale du 1er septembre 1969, le colonel Kadhafi détient une légitimité et une autorité absolue sur toutes les institutions nationales ».

Outre le fait que cette résolution permet à Kadhafi de se prévaloir, à l'égard des opposants à l'intérieur et de ses adversaires à l'extérieur, d'une légitimité institutionnelle, cette résolution lui donne un plus grand pouvoir et plus importante marge de manœuvre pour infléchir sa politique en fonction des difficultés rencontrées. Adoptée par le Congrès général, cette résolution révèle en outre une tendance significative au sein des Congrès populaires de base, qui semblent éprouver le besoin d'une autorité supérieure bien définie capable d'exercer des arbitrages souverains dans des contestations, comme celles en matière de projets économiques qui ont opposé les Congrès populaires aux Comités populaires.

Les débats au sein des Congrès populaires de base et du Congrès général du peuple qui se sont déroulés en 1990, ont replacé la question de la direction politique au centre des discussions. Les Libyens semblent demander au colonel Kadhafi d'être plus présent dans la vie politique quotidienne. De ce fait, on a assisté au cours de l'année à une activité intense du leader libyen qui s'est appliqué pendant plusieurs semaines à rencontrer au sein des congrès professionnels les enseignants, les médecins, les travailleurs du secteur de l'industrie et les agriculteurs. Chaque fois, il a expliqué le fonctionnement des institutions et a demandé aux gens de prendre en charge la gestion de leur secteur : désormais, dit-il, les comités populaires sectoriels doivent être désignés et choisis par les congrès professionnels. Pour cela, il faut des syndicats professionnels qui désignent les futurs membres des Comités populaires, qui doivent être des professionnels compétents.

Les débats ont porté également sur la procédure de désignation des membres des Comités populaires de base, des branches de municipalités et des municipalités. A cet égard, Kadhafi a défendu le principe de l'ouverture de ces Comités à une plus large participation en simplifiant les conditions d'accès à ces postes. Dans son discours du 19 janvier 1990, il a déclaré que les conditions limitant l'accès des Libyens à la direction des Comités populaires ne sont plus valables. Il considère en effet que le seul critère valable c'est celui de la popularité : « tous ceux qui sont populaires, même analphabètes, doivent être promus comme membres des Comités populaires ». Cette décision constitue une évolution favorable, car elle permettra de coopter des nouveaux responsables, jouissant d'une bonne popularité auprès de la base et susceptibles de par ce fait d'accroître la légitimité du régime.

Les débats ont aussi porté sur le rôle des comités révolutionnaires. Lors du même discours du 19 janvier, Kadhafi s'est adressé aux Congrès populaires de base pour préciser sa position à l'égard de ces comités. Après les avoir critiqué à nouveau pour les abus et les exactions qu'ils ont commis et pour le pouvoir abusif qu'ils ont exercé à l'endroit de « citoyens innocents », le leader libyen a néanmoins expliqué que les comités révolutionnaires sont indispensables pour le fonctionnement de la « démocratie populaire », dans la mesure où ils remplissent une fonction de guide des masses. Ceux, dit-il, « qui avaient pronostiqué la disparition des comités révolutionnaires se sont trompés ou ont pris leur désir pour la réalité, car il n'a jamais été question de les supprimer. Ces comités sont plus que jamais nécessaires pour défendre la révolution et les « acquis du peuple ».

## *2. Politique répressive à l'égard de l'opposition islamiste*

L'année 1990 a été marquée par un durcissement dans l'attitude à l'égard de l'opposition, en particulier les islamistes. Durcissement politique d'abord avec la création d'une Garde populaire dont les membres ont pour mission principale d'assurer une surveillance accrue des mosquées afin de faire échec à toute tentative islamiste de créer des réseaux d'opposition à partir des lieux de culte. Kadhafi pense que l'ennemi véritable de la « révolution », ce sont les islamistes. Dans un discours prononcé le 20 juillet 1990 à Tripoli, le leader libyen a lancé une mise en garde contre ce qu'il estime être le danger de ce qu'il appelle les agents infiltrés dans la société libyenne et qui mènent campagne en faveur des groupes destructeurs que sont pour lui les islamistes, qu'il considère comme étant des agents de l'ennemi qui utilisent l'islam pour combattre leurs frères : « Les groupes qui se cachent derrière l'islam ont dénaturé le sens du Jihâd (guerre sainte) parce qu'en réalité ils ne combattent pas l'Amérique et les sionistes, mais leurs frères musulmans ».

S'agissant de la lutte politique contre les islamistes, il est important en outre de signaler la stratégie de Kadhafi visant à élargir le problème islamiste pour en faire une question qui doit être traitée dans un cadre maghrébin. Ainsi, des pourparlers se sont déroulés en mai 1990 entre les responsables des pays regroupés au sein de l'Union du Maghreb Arabe afin de mettre sur pied un organisme commun destiné à l'échange d'informations concernant le courant islamiste dans chacun des pays de l'Union. Cet organisme a un double objectif : freiner le développement des courants islamistes dans chacun des pays concernés et bloquer toute possibilité de vases communicants entre eux. En outre, d'autres projets ont été débattus entre les différents pays de l'Union du Maghreb Arabe, comme par exemple l'éventualité d'encourager des courants islamistes modérés, comme contre-poids au pouvoir des intégristes sur une large partie des populations du Maghreb ; ou d'intervenir pour faire remplacer à la tête de ces mouvements les dirigeants extrémistes par des éléments modérés.

Mais par delà ces mesures politiques, l'année 1990 a été marquée par un durcissement répressif à l'égard des islamistes. Ainsi, il y a eu une vague d'arrestations de plusieurs dizaines d'opposants qui s'étaient réfugiés dans

les mosquées. D'autres arrestations ont eu lieu après l'incendie de l'usine de Rabta (4) le 14 mars 1990. Lors de cet événement, il y aurait eu 1 000 personnes arrêtées dans différentes villes dont Tripoli, Misrata et Tobrouk. Tous ont été accusés de sabotage et de collaboration avec l'ennemi, accusation grave qui relève du chef d'accusation de trahison et donc de la peine de mort.

Le durcissement à l'égard de l'opposition islamiste s'est traduit également par une dégradation des conditions d'enfermement pour les prisonniers politiques. Une centaine de prisonniers, arrêtés en 1989, seraient encore interdits de visites familiales et dans l'impossibilité d'entrer en contact avec des avocats. D'autres prisonniers, arrêtés en 1982, 1984 et 1986 continueraient à croupir sans procès, parmi lesquels Rachid al-Arifa, détenu depuis 1982 et à qui on reproche d'avoir fondé une association religieuse opposée au régime, et Omran al-Tourbi, emprisonné depuis 1984 et qui n'a reçu qu'une visite en 1988.

Durcissement violent ensuite. Ainsi, au cours de manifestations en janvier 1990, il y a eu une confrontation entre des opposants et des forces de l'ordre qui s'est terminée par la mort de 7 manifestants et d'importantes arrestations à Benghazi et dans d'autres grandes villes. Deux des détenus auraient été condamnés à mort en mars 1990. Au mois d'octobre 1990, une vingtaine de personnes ont été arrêtées, après l'assassinat d'un membre important des services de l'Intérieur et un des proches de Kadhafi, M. Mansour Misbâhi. Ils ont été accusés d'appartenance à une organisation islamique responsable de cet assassinat.

Selon des sources proches du Front National du Salut de la Libye (FNSL), 9 officiers ont été condamnés à mort en septembre 1990 pour le chef d'accusation d'implication dans une tentative d'insurrection dans la province du Fezzan. Selon les mêmes sources, le colonel Kadhafi aurait appelé les Libyens en octobre 1990 à liquider les « réactionnaires » et les « ennemis de l'Etat ». Par ailleurs, plusieurs disparitions ont été signalées dont celle de l'ingénieur Mohamed Bachir al-Majris, âgé de 34 ans, arrêté en 1989 et accusé d'appartenance à une organisation islamique et dont, semble-t-il, personne n'a plus de nouvelles après qu'il ait été placé au secret pendant plusieurs mois (5).

Plus grave encore : des opposants libyens, rentrés dans leur pays après l'appel lancé par le colonel Kadhafi en 1988 garantissant la sécurité à tous

---

(4) L'usine de Rabta est un important complexe pharmaco-chimique située à 70 km de Tripoli, dans une région totalement inhabitée. Les États-Unis considèrent que cette usine est une importante fabrique d'armes chimiques, ce que les Libyens ont démenti. Mais malgré le démenti des autorités libyennes du 6 mai 1990, estimant que les informations américaines sont « totalement fausses et font partie d'une campagne hostile à la nation arabe et à son progrès scientifique et technique », le gouvernement américain a poursuivi ses accusations. Mais après l'incendie criminel de cette usine le 14 mars, provoqué selon les Libyens par des agents islamistes, et l'acceptation par les Libyens du principe de la visite d'une équipe internationale, les Américains semblent avoir changé d'attitude.

(5) Toutes les informations sur la politique répressive, les mauvaises conditions de détention, ainsi que les condamnations à mort, ont été rapportées par l'Organisation Arabe des Droits de l'Homme dans son rapport de 1990 : *Houqûq al-Insân Fi al-Watân al-Arabi*, Le Caire, 1991, pp. 217-219.

les opposants qui retourneraient chez eux, ont été arrêtés, torturés et placés au secret. Si ces informations devaient se vérifier, cela remettrait en question la crédibilité du régime ainsi que sa volonté d'ouverture affirmée en 1988 ; cela mettrait sérieusement en doute la parole donnée par Kadhafi et poserait un sérieux problème de confiance.

Mais l'opposition, ce sont aussi certains militaires libyens devenus des opposants au régime et qui combattent de l'extérieur avec l'appui des Américains. Ainsi, en décembre 1990, on a parlé de 700 prisonniers de guerre libyens qui ont été entraînés au Tchad par des spécialistes américains en vue de monter des opérations de sabotage et de commando. Ces opposants avaient été « retournés » par des opposants libyens appartenant au Front National pour le Salut de la Libye et placés sous les ordres de l'ancien colonel libyen Abdelquasim Khalifa al-Haftan, qui aurait liquidé plusieurs « contrats libyens » parce qu'ils refusaient d'être infiltrés par des agents de la CIA. Ce sont des équipes issues de leurs rangs qui auraient déjà posé des engins explosifs près des établissements militaires libyens de Sebha et de Koufra.

### *3. Le réalisme dans le choix du « nouveau gouvernement »*

Le 8 octobre 1990, la Libye s'est dotée d'un nouveau Comité populaire général (gouvernement), présidé par Abou Zeid Omar Dourda (Secrétaire du Comité populaire général) qui a remplacé Omar al-Mountasser, lequel reste cependant au gouvernement en occupant le poste de Secrétaire du comité populaire général de la Planification économique. Le nouveau Comité populaire général compte 22 membres, contre 19 pour le précédent ; avec cinq nouveaux ministères de la Planification économique, de l'Electricité, des Services et Travaux publics, de la Sécurité sociale, des Affaires de l'Union du Maghreb Arabe et de la Jeunesse et Sports. Deux ministères ont été supprimés, ceux de l'Economie et du Commerce extérieur, de la Mobilisation de masse et de l'Orientation révolutionnaire. La suppression de ce dernier ministère s'explique de deux manières : d'abord l'adoption du programme révolutionnaire par les Congrès populaires de base et le Congrès général du peuple rendait caduque l'existence de ce ministère, dans la mesure où les options révolutionnaires sont devenues le programme du gouvernement et du pays ; d'autre part, le colonel Kadhafi a voulu réaffirmer la nécessité de maintenir la séparation entre « pouvoir gestionnaire » et « pouvoir révolutionnaire » en s'opposant à l'intégration des comités révolutionnaires dans les institutions, ce qui aurait signifié leur disparition à long terme.

Par ailleurs, dix personnalités ont quitté le gouvernement, dont l'unique femme qui y siégeait, M<sup>me</sup> Fatma Abdel Hafiz Moukhtar qui détenait le portefeuille de l'Enseignement. Son départ constitue probablement une concession aux intégristes et aux traditionnalistes. Sa mise à l'écart traduit en réalité l'état des rapports de force au sein des Congrès populaires, et révèle également la politique ambiguë de Kadhafi qui d'un côté prêche l'émancipation des femmes et de l'autre leur demande de retourner au foyer.

Une des surprises dans la composition du nouveau Comité populaire général, c'est la nomination d'Ibrahim al-Bichari au poste de Secrétaire du

Bureau populaire des liaisons extérieures. Celui-ci avait partagé pendant plusieurs années, avec Ahmed Kadhafeddam, la responsabilité de ce qu'on peut appeler « la deuxième diplomatie » du colonel Kadhafi. Jouissant de la confiance du leader libyen, al-Bichari avait cumulé des responsabilités dans les services spéciaux avec celles d'émissaire de Kadhafi auprès de plusieurs chefs d'Etat, ce qui est également le cas pour Kadhafeddam. L'entrée d'Ibrahim al-Bichari au poste de chef de la diplomatie libyenne institutionnelle s'inscrit dans le cadre de la politique d'ouverture et de réalisme qui a été amorcée dans quatre directions : Le Maghreb (avec la création d'un ministère des affaires de l'Union du Maghreb Arabe), l'Égypte, le Soudan et le Tchad (à cet égard, il est important de rappeler que Bichari est de mère d'origine tchadienne), l'Europe et dans une certaine mesure les États-Unis ; (pour la composition du Comité populaire général, voir *infra* annexes).

## B. ASPECTS SIGNIFICATIFS DE LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Trois aspects sont significatifs : les contradictions de la politique à l'égard des femmes qui montrent que la question de l'émancipation n'est pas une donnée définitive, car elle est constamment l'objet de discussions et de remise en question. Cet aspect est important car il révèle une société en mutation où des acteurs se revendiquant de modèles différents sont constamment en lutte. Deuxième aspect significatif, celui de la mouche carnivore, la lucilie bouchère, dont la propagation en Libye a révélé à ce pays qu'il est très vulnérable et fragile et a donc besoin de la coopération internationale. Le troisième aspect c'est une politique économique de rigueur et de réalisme, qui révèle une société rentière confrontée à l'austérité, contrainte de développer des investissements extérieurs pour s'assurer des appuis sur la scène internationale.

### 1. Les contradictions dans le discours à l'égard des femmes

Pendant l'année 1990, le colonel Kadhafi a développé un discours contradictoire et ambivalent concernant le rôle et la place des femmes dans la société. C'est le cas pour le travail des femmes. Lors d'une intervention devant le « congrès international sur la famille arabe et africaine » qui s'est tenu à Benghazi le 21 mars 1990, Kadhafi a pris la défense de la famille, noyau central de la société. Lors de cette intervention, le leader libyen a déclaré que ses analyses relatives à la famille étaient insuffisantes et qu'il fallait faire des efforts intellectuels pour élaborer d'autres analyses valables qui prennent en compte le phénomène social moderne, celui de la dissolution des liens familiaux.

A cette occasion, il a appelé à la protection de l'enfant et à une reconsidération du rôle de la femme. Pour Kadhafi, le travail des femmes, qui s'explique historiquement par le fait que l'Europe a dû, à la fin de la deuxième guerre mondiale, mettre les femmes au travail pour suppléer au manque d'hommes, est en réalité un danger pour l'enfant. Il a également défendu le principe de ce qu'il appelle « l'enfant élevé naturellement », celui qui est élevé

par sa mère et non par une nourrice ou pris en charge par une crèche ou un jardin d'enfants. Aujourd'hui, dit-il, les femmes qui travaillent préfèrent accumuler l'argent et s'enrichir plutôt que s'occuper de leurs enfants : « Abandonner les enfants aux crèches et aux jardins d'enfants pour permettre aux femmes et aux hommes de travailler constitue un crime contre l'enfant ».

Pour fonder une famille saine où l'enfance est respectée, il faudrait, selon Kadhafi, supprimer les jardins d'enfants, les écoles primaires et transférer l'enseignement primaire à la maison. Il faut, dit-il, défendre et protéger la famille car c'est elle qui transmet la culture et les habitudes sociales, qui continue la tradition et la perpétue. Lors de cette intervention, il a également critiqué la société matérialiste et a attaqué ceux et celles qui courent derrière l'argent et abandonnent se faisant les valeurs supérieures. Il a critiqué également la mentalité bourgeoise de celles qui, même si elles ne travaillent pas, cherchent à tout prix à s'affranchir de leurs devoirs familiaux et maternels en confiant l'éducation de leurs enfants à des institutions sociales. Si une mère doit absolument confier ses enfants à une nourrice, il est préférable qu'ils soient confiés à leur grand-mère, d'où son slogan : à défaut de sa maman, l'enfant doit être élevé par sa grand-mère.

S'agissant de l'aspect professionnel, Kadhafi a rappelé qu'il est important que les femmes soient bien formées, mais a estimé qu'elles ne devraient travailler que quelques heures par jour, afin de s'occuper de leurs enfants le reste du temps. Il faut, dit-il, dans ce domaine aussi une « révolution culturelle » pour sauver les sociétés de certains égarements et créer un enfant nouveau. En faisant ces déclarations, Kadhafi se dit conscient de développer là des idées contradictoires avec ce qu'il appelle le « courant de pensées dominant » ; mais il estime qu'il faut aujourd'hui reconsidérer certaines pratiques et lutter contre les nourrices, les jardins d'enfants et les écoles primaires dans le monde afin que la famille puisse jouer à nouveau son rôle (6).

Cette intervention symbolise la conception de Kadhafi sur le rôle des femmes, qui a toujours été marquée par des contradictions qui ne sont pas nécessairement inconscientes, mais sont le reflet d'une part des contradictions sociales entre les modernistes et les traditionalistes ; et de l'autre, le reflet d'une politique de balancier pour tenter un équilibre qui neutralise les forces d'opposition sur ce sujet. C'est ainsi que plus tard, revenant sur le même sujet, lors d'une rencontre avec le corps enseignant le 7 juin 1990, et pour répondre à une interpellation d'un enseignant lui demandant des éclaircissements sur les déclarations faites en mars 1990, Kadhafi a répondu en nuancant sa position. « Je n'ai pas, a-t-il déclaré, condamné le travail des femmes, mais j'ai expliqué que le couple qui travaille constitue une menace pour les fondements de la famille. Il faut donc soit que l'homme ou la femme décide de renoncer à travailler » (7).

Ainsi, le colonel Kadhafi revient sur les déclarations de mars 1990, sans vraiment les démentir. Par delà l'ambiguïté, ses contradictions révèlent une volonté d'adopter une position qui satisfait à la fois les traditionalistes

(6) Cf. *as-Sigill al-Qawmi*, vol. 21, 1989-1990, pp. 649-665

(7) *Idem*, pp. 993-1019

et les islamistes, ainsi que les modernistes ; d'un côté ceux qui sont opposés à l'émancipation des femmes, et de l'autre ceux qui la défendent. Kadhafi incarne lui même cette dichotomie, d'où ses analyses contradictoires : il veut à la fois que la femme travaille quelques heures, mais qu'elle passe l'essentiel de son temps à la maison, à s'occuper de ses enfants. Il sait que le thème du « retour de la femme au foyer » est populaire dans une partie de l'opinion, il le développe donc d'autant plus opportunément qu'il essaye ce faisant d'enlever des arguments à ses adversaires que sont les islamistes. Pour saper les positions de ces derniers, il a donc opté pour une traditionnalisation du discours qui concerne le rôle et la place de la femme dans la société libyenne.

En adoptant une telle position, Kadhafi cherche à enlever aux islamistes un argument de poids en montrant que lui aussi est pour la femme au foyer, position défendue par ses adversaires. Sur cette question, le leader libyen a pris conscience qu'il y a des fortes résistances dans la société contre le travail des femmes. En effet, une partie importante des hommes se sentent dépossédés de leurs prérogatives, vivent l'intégration professionnelle des femmes comme une menace et réagissent donc négativement. Kadhafi ne voulant pas se couper de ces forces est donc contraint d'infléchir sa position ; mais dans le même temps, il sait que les femmes lui doivent beaucoup pour leur émancipation et donc elles constituent également une force de soutien et de légitimation très importante. En ce sens, le leader libyen a toujours compris l'importance politique des femmes, mais en même temps il a constamment pris la mesure des résistances sociales de certains milieux quant à une trop grande émancipation, d'où les ambiguïtés et les apparentes ambivalences dans ses discours.

La question qui se posera dans les prochaines années est la suivante : comment peut-il compter sur le soutien des femmes, s'il continue à infléchir sa position et procéder à des réajustements qui remettraient en question sa politique d'émancipation ? Demain, les femmes qu'il a contribué à libérer, bridées par leurs maris et contraintes de garder le foyer, pourraient se révolter ou pour le moins constituer un ferment de contestation contre le leader libyen, qui risque de perdre de sa popularité auprès des femmes et donc leur soutien (8).

Les jeunes filles de la génération née après le coup d'Etat et formée dans l'idéologie du Livre vert, sont éprises de liberté et d'émancipation, soucieuses d'acquérir des diplômes et d'occuper des emplois bien rémunérés. Pour elles, le modèle de la femme au foyer ne constitue plus un idéal ; certaines n'aspirent même pas au mariage, le considérant comme un frein à leur liberté. Or cela ne pourra qu'aggraver les tensions sociales, et par exemple faire augmenter la demande de femmes arabes non libyennes en mariage par des Libyens qui risqueront de trouver de moins en moins de jeunes filles libyennes désireuses de fonder un foyer, ce qui en retour risque d'aggraver les ressentiments des filles libyennes à l'égard des hommes.

---

(8) GRAEFF-WASSINK (Maria), *La Femme en armes. Kadhafi féministe ?* Paris, A. Colin, 1990. L'auteur note que Kadhafi a perdu un peu de sa popularité auprès des femmes, p. 69.

Nous retrouvons là un des malaises sociaux profonds qui caractérisait la société libyenne d'avant le coup d'Etat de 1969, l'une des contradictions structurelles qui ne semble pas avoir été dépassée. En effet, dans les années soixante, la dot élevée avait un caractère dissuasif pour les hommes qui préféraient marier des étrangères financièrement moins exigeantes. Aujourd'hui, « la mentalité féministe » pourrait avoir les mêmes effets sociaux que la mentalité mercantile d'avant 1969, contraignant à nouveau les hommes à aller chercher « ailleurs » des jeunes filles à marier pour qui le mariage reste encore un idéal ou exerce encore son pouvoir attractif (9).

## 2. La lutte contre la « mouche tueuse », la lucilie bouchère

Si nous avons décidé de consacrer une partie importante dans cette chronique à un phénomène qui pourrait paraître anodin, eu égard aux grands événements politiques, c'est par parti pris méthodologique. En effet, nous considérons que certains faits sociaux, apparemment négligeables, sont, de par leurs implications, chargés d'un coefficient politique. On les considère donc comme des « phénomènes sociaux totaux », riches en informations et porteurs de significations politiques qui les dépassent. C'est le cas de la lucilie bouchère qui s'est propagée en Libye posant des problèmes aux autorités et mettant en évidence la fragilité de la société et sa dépendance à l'égard des pays développés.

Connue exclusivement en Amérique tropicale et subtropicale où elle a infligé, dans le passé, des pertes très importantes dans les troupeaux, la lucilie bouchère (*Cochliomyia hominivorax*, ou en anglais screw worm) est une mouche carnivore arrivée d'Amérique latine en Libye, probablement lors d'une importation de bétail. Cette mouche dangereuse qui fut découverte pour la première fois par le Dr. Charles Coqueret sergent dans la marine impériale française. Elle a fait son apparition en Libye en 1988, dans des circonstances encore mal élucidées, probablement avec l'arrivée de 200 000 moutons en provenance de l'Amérique latine (10).

La lucilie bouchère est un insecte redoutable. Dès leur fécondation, les femelles sont irrésistiblement attirées par la moindre plaie ou saignement survenant chez un animal à sang chaud (les mammifères, y compris l'homme). Là elles pondent plusieurs fois au cours des dix à quinze jours qui leur restent à vivre ; chaque femelle pouvant ainsi pondre en tout 4 000 à 5 000 œufs. En vingt-quatre heures, les œufs produisent des larves très voraces, qui commencent à dévorer leur « hôte » tout vivant. Au bout de quelques jours, les larves, mesurant 1 à 2 centimètres de long, se laissent tomber sur le sol. Elles s'y enfoncent de quelques centimètres pour s'y transformer en pupes (ou nymphes) puis, au bout de six à sept jours en insectes adultes prêts pour se reproduire.

(9) Pour l'aspect des relations hommes-femmes sous le régime monarchique, cf. DIAZIRI (M.), *Le système politique libyen*, Lausanne, Thèse de doctorat ès sciences politiques, 1988, pp. 47-59.

(10) Nous remercions la délégation de la FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations) auprès des Nations Unies à Genève qui a mis à notre disposition une très importante documentation sur la lucilie bouchère, ainsi que sur tous les détails du programme mis en œuvre en Libye pour combattre cette mouche dangereuse.

C'est donc en 1988 que cet insecte dangereux a été détecté en Libye et confirmé en 1989. Très vite, il s'est propagé de manière inquiétante, malgré les mesures de contrôle. En 1990, on a dénombré plus de 40 000 km<sup>2</sup> au nord-ouest infectés par l'insecte et 12 000 cas d'animaux infectés par la larve de la lucilie bouchère. Conscientes de ce danger, les autorités libyennes ont rapidement lancé des appels à la communauté internationale : « L'éradication de la Libye de la mouche d'origine américaine la lucilie bouchère est le devoir de toute la communauté internationale en raison du désastre humain, écologique et économique que causerait sa diffusion sur le continent africain et l'Europe méridionale. Cette calamité menace le bétail, la faune sauvage et l'homme en Afrique du Sud ». Pour le Secrétaire du Comité populaire général pour l'Agriculture, « la lutte contre la lucilie bouchère est un devoir de toute la communauté internationale ».

Très vite donc, la communauté internationale a pris la mesure de ce grave fléau, qui constitue une menace non seulement pour la Libye et le Maghreb, mais également l'Afrique, le Moyen-orient, le sud de l'Europe et même l'Asie, où elle aurait pu s'étendre et causer des dommages aux cheptels, à la faune sauvage et même à l'homme. Sous l'égide de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), un Centre d'intervention d'urgence contre la lucilie bouchère en Afrique du Nord a été créé et des experts de la FAO ont été envoyés en Libye pour évaluer l'ampleur de ce fléau. Devant l'importance de la menace de cet insecte redoutable, la FAO a décidé de faire appel à des contributions volontaires des pays membres de cette organisation pour mettre en œuvre une politique de lutte contre la lucilie bouchère.

Quinze pays développés et en développement et quelques organisations internationales ont décidé de verser des contributions volontaires pour une somme de 27 millions de dollars US (dont la Libye qui a versé 12 millions US\$) et de permettre ainsi la mise en place d'une méthode de lutte contre la lucilie bouchère, qui a montré son efficacité aux îles Vierges (vers 1957), puis à Porto-Rico (vers 1960), au Texas et dans la plus grande partie du Mexique (de 1970 à 1982). Des larves sont produites dans un laboratoire spécial américano-mexicain où les œufs sont bombardés de rayons Gamma pour altérer les caractéristiques du futur insecte et le rendre stérile. Devenues adultes, les mouches stérilisées freinent le processus de reproduction, car cette mouche a un seul cycle de ponte au cours de ses 21 jours de vie. Lâchés sur les zones infestées, les mâles stérilisés attirent toujours les femelles mais sans fécondation, ce qui à court terme, tend à annihiler cet insecte, en empêchant sa reproduction.

Pour exécuter le programme de lutte contre la lucilie bouchère, il a fallu l'accord de la commission américano-mexicaine et l'autorisation très spéciale du président des USA Georges Bush et du Congrès américain : ces deux pouvoirs ont permis pour des « raisons humanitaires » l'exportation des mouches stérilisées vers la Libye. Cette opération a nécessité de longues négociations entre Washington et Tripoli par l'intermédiaire de la FAO, car les deux pays n'ont toujours pas de relations diplomatiques.

Ainsi, au cours de 1990-1991, 40 millions de mouches stériles ont été apportés chaque semaine par avion spécial de l'« usine » mexicaine de stérilisation et déversés sur plus de 40 000 kilomètres carrés infestés en Libye. On compte que plus d'un milliard de mouches stériles ont été lâchées au dessus du territoire libyen (cf. tableaux *infra*). Ce programme de lutte contre la lucilie bouchère semble avoir été couronné de succès, car depuis avril 1991, seuls 6 cas ont été relevés sur les deux millions d'animaux contrôlés, alors que 12 000 cas avaient été recensés au cours de 1990, ce qui autorise la FAO de déclarer en octobre 1991 que la mouche « dévoreuse » a été éradiquée (11).

L'absence de relations entre la Libye et les Etats-Unis a rendu difficile l'application de ce programme. Dans le même temps, la nécessité de la lutte contre ce fléau menaçant, a permis de voir que les principaux partenaires internationaux peuvent oublier leurs divergences politiques face à l'urgence et ainsi s'associer pour la mise en œuvre d'une opération très complexe, sans laquelle la lucilie bouchère aurait causé des dommages considérables dans la région et même au delà.

Cet événement est instructif à plus d'un titre. Il montre d'abord qu'un fléau de cette nature, comme toute autre catastrophe naturelle, comme cela aurait pu être le cas en Libye si la communauté internationale n'avait pas répondu favorablement à la demande d'aide, ne peut être combattu par un seul pays ; à plus forte raison par un pays qui est pauvre en technologie avancée. Il montre aussi que la solidarité internationale et le multilatéralisme peuvent avoir un effet concret et positif, dans la mesure où tous les acteurs mesurent les dangers et veulent se mobiliser autour d'objectifs sociaux et humanitaires, en laissant de côté leurs divergences politiques.

Plus important encore, cet événement a montré aux Libyens combien ils sont dépendants de l'environnement international. Certes, leur pays est doté de moyens financiers importants, mais cela ne suffit pas, car ils ont besoin de « savoir faire » et de technologie avancée, pour la découverte de nouveaux gisements pétroliers ou pour l'exploitation du gaz naturel et plus généralement pour réaliser le développement économique et social.

Prendre conscience de cette dépendance à l'égard des pays industriels implique des changements dans les attitudes. Vouloir combattre les Etats-Unis, et en même temps être contraint de leur demander leur aide pour lutter contre un fléau (comme la lucilie bouchère), impose dans une perspective réaliste des révisions déhirantes. C'est en cela que cet événement est un « fait social total » car il est révélateur de dimensions latentes, mais de grande portée qui le dépasse. Le réalisme et la politique d'ouverture vers l'extérieur, observés en 1990, trouvent une de leurs causes dans cet événement.

---

(11) Selon une déclaration faite le 7 octobre 1991 par M. Patrick Cunningham, directeur du Centre d'intervention d'urgence de la FAO contre la lucilie bouchère en Afrique du Nord.

TABLEAU I  
*Programme d'éradication de la mouche lucilie bouchère*  
*sources des fonds US\$*

Source des Fonds	Engagement de participation (a)	Somme payée (b)
Libye (c)	12 000 000	6 178 989
Banque mondiale, PNUD et PNUE (d)	9 000 000	0
USA	6 000 000	3 000 000
Banque Islamique pour le Développement (BID)	5 000 000	500 000
Banque Africaine pour le Développement (BAD)	4 000 000	2 000 000
Fonds International pour le Développement Agricole	4 000 000	1 600 305
RFA	2 000 000	2 487 082
Suède	2 450 000	2 045 824
Les Pays-Bas	2 000 000	0
Fonds Arabe (Koweït)	2 000 000	1 000 000
Belgique	2 000 000	1 000 000
France	2 000 000	1 884 550
Grande-Bretagne	1 800 000	761 852
Finlande	805 000	894 783
Italie	800 000	755 497
Autriche	750 000	232 558
Australie	234 000	0
Fonds de l'OPEEC	200 000	160 000
Espagne	160 000	143 000
Luxembourg	144 000	100 000
Irlande	100 000	
<b>TOTAL</b>	<b>58 234 092</b>	<b>28 630 368</b>

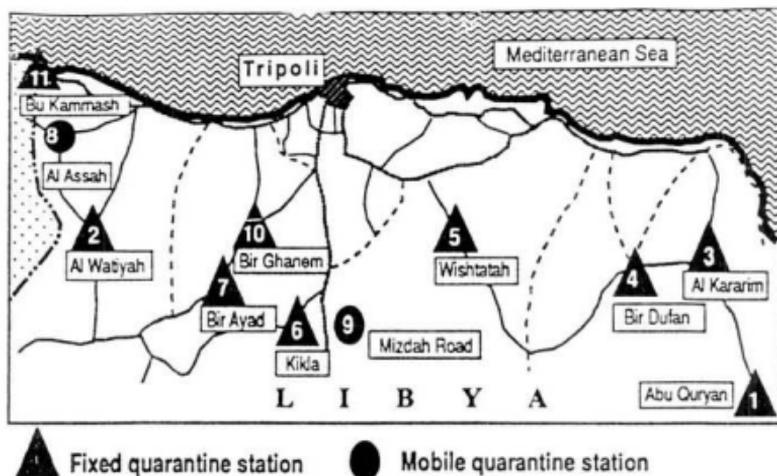
(a) Engagement pris jusqu'à la date du 26 juin 1991

(b) Somme effectivement payée à la date du 26 juin 1991

(c) La Libye a payé en plus l'équivalent de 15 millions \$ en nature

(d) La contribution du PNUD (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) est soumise encore à l'approbation des pays donateurs de cette organisation.

TABLEAU 2  
*Stations fixes et mobiles de mise en quarantaine  
 et nombre d'animaux contrôlés*

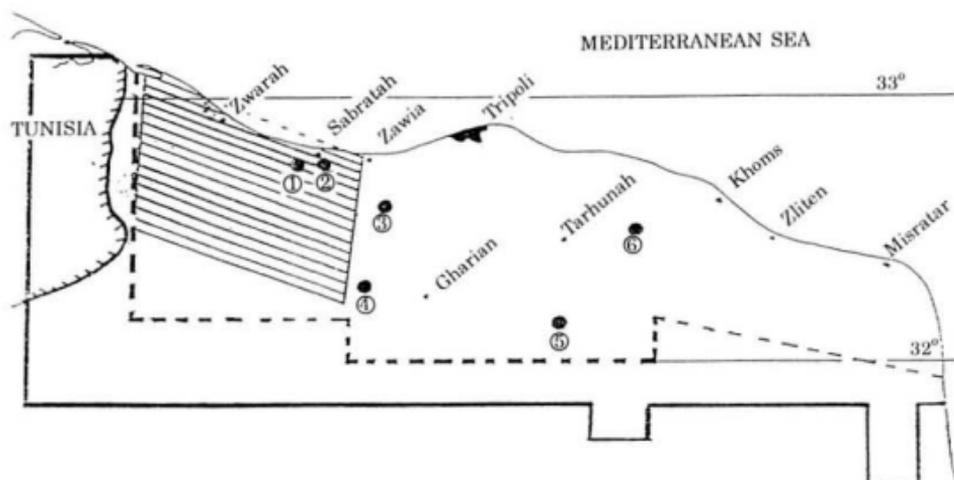


Inspections 2 February 1991 - 4 May 1991

Inspection post	Animals inspected	Type of animal	Number inspected
1	46 398	Sheep	138 890
2	8 944	Goats	13 686
3	25 808	Cattle	10 264
4	20 506	Camels	2 145
5	6 118	Others	75
6	8 955		
7	18 001		
8	9 885		
9	10 804		
10	8 380		
11	1 261		
<b>Total</b>	<b>165 060</b>	<b>Total</b>	<b>165 060</b>

Source : FAO, Délégation de la FAO auprès des Nations Unies, Genève, octobre 1991.

TABLEAU 3  
Zones de largage des mouches stérilisées



-  : 3,5 à 7 millions de mouches stérilisées/semaine (18 déc. au 6 fév. 91)  
Surface : 6,500 km<sup>2</sup>
-  : 28 millions de mouches stérilisées/semaine (13 fév. au 1er mai 91)  
Surface : 25 000 km<sup>2</sup>
-  : 40 millions de mouches stérilisées (5 mai 1991)  
Surface : 40 000 km<sup>2</sup>
- : Nouveaux cas d'animaux infestés par la mouche - dévoreuse -
- ③ cas en juin 1991
- ④ cas le 10 février 1991
- ⑤ cas le 16 février 1991
- ⑥ cas à la mi-avril 1991

Source : Documents de la FAO, Délégation de la FAO auprès des Nations-Unies, Genève, octobre 1991.

### 3. Réalisme et ouverture dans le domaine économique

Sur le plan économique, plusieurs événements importants ont marqué l'année 1990. D'abord une situation économique difficile avec un marché peu approvisionné, des produits rares et une grande austérité budgétaire, malgré une certaine augmentation des revenus pétroliers. C'est aussi l'esquisse d'une stratégie d'investissements à l'étranger, qui obéit tout autant à des raisons financières que politiques.

Au cours de l'année 1990, les Libyens ont en effet souffert du manque de certains produits de base, bien que leur pays, avec un PNB de \$ 6 000 par habitant, demeure le plus riche du continent africain. La politique d'ouverture économique amorcée en 1989 n'a pas encore donnée les résultats attendus (12). La « libéralisation » relative de l'économie s'est traduite par une recrudescence de l'inflation estimée aux alentours de 25 %, et ce en dépit d'une politique budgétaire marquée par l'austérité. L'autorisation donnée aux petits commerces privés (100 000 environ) de reprendre une activité normale n'as pas suffi pour provoquer un amélioration économique. Mais aux yeux des experts, la Libye reste un pays d'avenir car il dispose de la première réserve pétrolière d'Afrique, et d'importants gisements en gaz naturel.

Comme en 1989, les dépenses de développement (à l'exclusion du projet de grand fleuve artificiel dont le financement est hors budget) ont subi des réductions draconiennes : de 1,35 milliards de DL en 1988, elles sont tombées à 900 millions de DL en 1989 et même moins en 1990. Le budget de développement, conçu pour les 12 mois de l'année fiscale 1988-1989 a été prolongé jusqu'au 31 mars 1990. Dans le secteur pétrolier, un événement majeur est survenu en 1990, celui de l'augmentation de la production pétrolière de 21 % (par rapport au niveau de 1989), ce qui ramène les revenus pétroliers à 11 milliards \$ (contre 7 milliards \$ en 1989). L'un des effets positifs de cette évolution c'est le dégagement d'un excédent qui permettra d'éponger une partie de la dette extérieure libyenne qui se monte à 5 milliards \$ (13).

Le redressement des revenus pétroliers pourrait relancer les investissements étrangers, français en particulier. Ainsi, des sociétés comme Dumez, GTM et Sogea s'intéressent à plusieurs projets : logements à Syrte, des équipements hôteliers et sociaux à Benghazi qui pourraient être payés en pétrole. Dans le bâtiment et la pétrochimie, la demande a été en forte croissance pendant l'année 1990. Une trentaine de PME françaises ont été sur les rangs et ont pu négocier des opérations de sous-traitance. Ainsi, EDF a pu négocier un projet de liaisons électriques dans les régions rurales. Les entreprises françaises, qui n'ont jamais cessé de travailler en Libye, ont remporté des contrats plutôt modestes. Elles fournissent régulièrement des denrées agro-alimentaires et des produits pharmaceutiques ou des équipements médicaux. Les sociétés de travaux publics ont remporté également quelques contrats, dont l'achèvement de l'hôtel al-Mahari à Tripoli ou la construction de loge-

(12) WANDEWALLE (Dirk), « Qadhafi's - Perestroika - : Economic and Political Liberalization in Libya », in, *Middle East Journal*, Vol. 45, n° 2, Spring 1991, pp. 216-231.

(13) Cf. Zakya DAUD, « L'économie du Maghreb en difficulté », in, *Le Monde diplomatique*, Juin 1991

ments. Malgré cela, la balance commerciale franco-libyenne est restée en faveur de la Libye : tandis que les importations françaises de Libye se montaient à 1 855 637 000 FF, les exportations françaises vers la Libye se montaient à 1 322 959 000 FF, se qui se traduit par un solde négatif de 532 678 000 FF en faveur de la Libye (14).

S'agissant de la politique pétrolière, il faut remarquer le renforcement de ce que nous appelons la stratégie européenne de Kadhafi, visant soit à renforcer des positions acquises sur le marché pétrolier international, soit à en acquérir des nouvelles dans une stratégie de diversification. Au cours de l'année 1990, on a assisté à une volonté de recherche de partenariat européen dans tous les domaines pour consolider des positions. Dans ce but, l'Oil Investment International Company (Oilinvest) libyenne est devenue l'actionnaire majoritaire de la raffinerie de Malborn Europea (d'une capacité de 80 000 b/j) implantée à Hambourg en Allemagne. En rachetant discrètement une part des intérêts de Coastal Corporation, autre associé, Tripoli a mis ainsi en œuvre une stratégie consistant à se doter d'un réseau de raffinage et de distribution en Europe occidentale.

A travers cette politique, le but visé est d'acquérir des intérêts majoritaires dans des sociétés étrangères plutôt que d'exercer un contrôle à 100 % : c'est ce que nous appelons la stratégie du partenariat majoritaire. C'est le cas avec la société pétrolière Tamoil en Italie qui possède 1945 stations-services, et du rachat par la Libye de la compagnie pétrolière Gatoil et sa raffinerie de Collombey en Valais. De par cette stratégie, la Libye a accru son volume du pétrole brut alimentant le réseau européen, qui est passé de 210 000 b/j en 1989 à près de 300 000 b/j en 1990. Par ailleurs, les Libyens prévoient pour 1991 de faire passer ce volume à 350 000 b/j (pour le 2<sup>e</sup> trimestre de 1991), ce qui représentera une augmentation de 66 % par rapport au niveau de 1989.

Autre aspect de la nouvelle stratégie européenne de Kadhafi c'est le développement d'une offensive financière sur le marché européen. A cet égard, M. Mohamed al-Houejj, PDG de la Libyan Arab Foreign Investment Company (LAFICO), s'appuyant sur des intermédiaires suisses et autrichiens, aurait noué pendant l'année 1990 différents contacts avec des cabinets d'audit européens pour leur faire savoir que la LAFICO est en mesure d'apporter une bouffée d'oxygène financière aux entreprises touchées par la crise du Golfe. Ainsi, deux firmes irlandaises et une société néerlandaise, travaillant avec les pays arabes du Moyen-Orient, auraient déjà accepté la proposition de la LAFICO.

La même LAFICO avait acquis en mai 1989 les 50 % des actions de la société Salfiti Forex U.K., spécialisée dans les opérations de change et les ventes d'actions et d'obligations sur le marché financier londonien. Cette importante prise de participations – qui avait étonné un grand nombre d'agents de change – a en réalité pour cause principale l'élargissement du champ des divergences entre les actionnaires au sein de la famille Salfiti. Ainsi, la raison

(14) Chiffre du 1/1/1990 au 31/7/1990 Source : *Direction générale des douanes*, 17.7.1990, Chambre de commerce franco-arabe

sociale de leur société a changé pour devenir la Security International Retail Traiding (SIRT) et son capital qui était jadis de 5 milliards \$ a été augmenté pour atteindre les 35 milliards \$. Les changements administratifs étaient aussi au rendez-vous : c'est le libyen Fawzi Farkach (un ancien de la Banque Africaine de Développement, la BAD) qui est devenu le directeur adjoint de cette nouvelle société.

Le but de la LAFICO est de réaliser des investissements en Europe, un rêve que la Libye caresse depuis longtemps. C'est pour cette raison que le PDG de la LAFICO, Mohamed al-Houejj, qui est devenu de facto le président de la Security International Retail Traiding (SIRT), a tenu à négocier à plusieurs reprises l'augmentation du capital proposant comme première étape la somme de 100 millions \$. Cela signifie que l'actionnaire Salfiti qui détient au total 25 % des actions sera contraint financièrement de céder ses parts car il ne peut en aucun cas suivre le rythme d'expansion imposé. On apprend de même que la LAFICO a décidé de mettre à la disposition de la SIRT, 300 millions \$ dont 100 millions \$ en liquide pour permettre de prendre des participations au capital des sociétés européennes. Néanmoins, la Libye doit compter avec l'opposition des Britanniques qui voient de mauvais œil cette évolution.

### C. OUVERTURE ET RECHERCHE DE LÉGITIMITÉ INTERNATIONALE

La politique de réalisme, de modération et d'ouverture a caractérisé également la politique étrangère libyenne. C'est donc parce que la politique étrangère du colonel Kadhafi a des répercussions significatives sur le plan intérieur que quelques aspects de cette politique sont pris en considération dans cette chronique, non pas dans leur exhaustivité, mais en tant qu'éléments de vérification de l'hypothèse de l'ouverture, du réalisme et du besoin de légitimité.

#### *1. La participation à la libération des otages*

Dans les efforts déployés par le colonel Kadhafi pour changer son image de marque et obtenir une reconnaissance internationale, il faut signaler le rôle positif joué par la Libye dans la libération des otages français et helvétiques. Le 5 avril 1990, le leader libyen a appelé les musulmans partout dans le monde à libérer tous les otages : « A l'occasion de la Nuit du destin et du Aïd al-Fitr (fête de la fin du Jeûne du Ramadan), nous demandons une 2e fois à ceux qui détiennent des otages de les libérer conformément aux principes tolérants de l'islam, et en premier lieu les otages qui rendaient des services humanitaires, comme les membres du CICR ».

Le 10 avril, la famille Valente, enlevée le 8 novembre 1987 par le groupe Abou Nidhal, est libérée. A cette occasion, M. Roland Dumas, ministre français des affaires étrangères, a exprimé au colonel Kadhafi la satisfaction et la reconnaissance du gouvernement français et a remercié tous ceux qui ont contribué à cette libération. De son côté, le président François Mitterrand a également remercié personnellement le colonel Kadhafi pour le rôle déter-

minant qu'il a joué dans la libération de Jacqueline Valente, sa fille et son compagnon belge. Il a aussi salué le « geste élevé et humanitaire », qui, avait-il déclaré, sera dans l'avenir « apprécié à sa juste valeur ».

Le 9 et 14 août 1990, les deux otages du CICR détenus au Liban depuis le 6 octobre 1989 sont libérés. Le rôle positif joué également par la Libye dans ce cas a valu à Kadhafi des marques de reconnaissance de la part des autorités helvétiques. En effet, le Conseiller fédéral et chef du Département des affaires étrangères suisse, M. René Felber, a fait une déclaration dans laquelle il a remercié la Libye (et l'Iran) pour « leur contribution et leur aide à la libération des otages helvétiques ». Cette attitude a valu probablement aux Libyens un soutien indirect du gouvernement suisse lors du rachat de la raffinerie de Collombey, et la reprise par son pays de la compagnie pétrolière suisse Gatoil.

Malgré cette participation à la libération des otages, la Libye a continué en 1990 à faire l'objet d'attaque de la part des Etats-Unis et de la Grande Bretagne. Dans un communiqué daté du 13 avril 1990, le Bureau populaire de la Libye à Paris a accusé les médias occidentaux en particulier américains et britanniques, de « chercher à déformer l'attitude humanitaire de la Libye dans la libération des otages, et à envenimer les relations de rapprochement avec la France ». Pour le représentant libyen, « le mobile de cette campagne réside dans le fait que l'on en veut à la France en raison de sa politique envers les pays du bassin méditerranéen et de son rôle constructif dans le dialogue visant à renforcer la coopération et la paix entre les Etats de cette région » (15).

## 2. La crise du Golfe et le légalisme international

Dans la guerre du Golfe, la Libye a adopté une attitude de modération et de « sagesse », dictée par le réalisme politique (16). Destabilisés par l'attaque américaine d'avril 1986 qui a marqué une nouvelle étape dans la politique étrangère libyenne, fragilisée par les attaques des milieux hostiles, consciente de sa fragilité internationale, la Libye a évité dans la crise du Golfe tout discours violent contre les Américains.

Certes, les médias libyens n'ont pas manqué de critiquer la présence des troupes américaines au Golfe, mais à aucun moment ils n'ont qualifié cette présence d'occupation ou d'invasion. Le ton était donc à la modération et au réalisme. S'adressant à la presse internationale, Kadhafi s'est déclaré s'en tenir dans la crise à la légalité internationale et aux résolutions de l'ONU. Tout en condamnant l'invasion irakienne du Koweït, il s'est refusé à accepter l'intervention américaine lui préférant des forces arabes d'interpo-

(15) Le 12 avril 1990, l'éditorialiste du *New York Times* a critiqué l'attitude positive du gouvernement français à l'égard de la Libye, accusant la France d'hypocrisie et de trahison. Pour le journaliste, la France, en soutenant le colonel Kadhafi, avait quitté la liste des victimes du terrorisme.

(16) Voir l'analyse intéressante de l'attitude du colonel Kadhafi dans la crise du Golfe, faite par Taoufik Monastiri : « La position de la Libye dans la crise du Golfe, tentative de lecture d'une « ambiguïté », in, *Crise du Golfe, la « logique des chercheurs » n° hors-série de la Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, Edisud, 1991, pp. 91-95.

sition, ou des forces de l'ONU. A cet égard, Kadhafi a dû modérer ses positions à l'endroit de l'institution onusienne, lui qui déclarait le 21 août 1990 que la Libye devra se retirer de l'ONU si le Conseil de sécurité ne condamne pas les Etats-Unis en raison de leur recours à la force pour l'application de l'embargo contre l'Irak, au début de la crise.

### *3. Réalisme, modération et ouverture internationale*

Affaibli, vulnérable et confronté à la réalité d'un pays, certes financièrement riche, mais technologiquement dépendant des pays industrialisés et des Américains en particulier (l'affaire de la lucilie bouchère), Kadhafi se rend compte que la Libye ne peut se passer de l'aide étrangère, qui passe d'abord par l'établissement de relations normales. C'est pour cette raison qu'il a amorcé une tentative de rapprochement avec les Etats-Unis, en dépit de la décision du président Georges Bush de janvier 1990 de proroger les sanctions économiques américaines à l'encontre de la Libye et de Kadhafi qui, selon lui, « continue d'utiliser et de soutenir le terrorisme international ». Les sanctions, imposées depuis le 7 janvier 1986, et qui ont été prorogées tous les ans, consistent notamment en un gel des biens libyens déposés dans les banques américaines, en un embargo sur les ventes d'armes, les transactions commerciales, les crédits et les prêts à la Libye.

Malgré cette position, et son attitude très active dans la dénonciation de l'usine de Rabta, l'administration américaine a décidé en 1990 d'ouvrir le dossier libyen afin d'examiner les canaux susceptibles d'être utilisés pour engager des tractations avec Tripoli, en vue d'une éventuelle normalisation de relations.

Sans doute, la médiation égyptienne a joué un rôle important dans cette évolution. En effet, les « médiateurs égyptiens » ont insisté auprès des Etats-Unis afin qu'ils examinent avec bienveillance les « nouvelles tendances réalistes de la politique étrangère libyenne », en tenant compte de l'intention de la Libye de rejoindre le groupe des pays arabes œuvrant à la paix et à la stabilité dans la région du Moyen-Orient. Par ailleurs, les responsables américains avaient noté avec satisfaction ce qu'ils appellent « la position responsable et modérée » adoptée par Kadhafi lors de la crise du Golfe ». De même ont-ils apprécié la flexibilité dont a fait preuve le leader libyen à l'égard de projet de visite que devait entreprendre une délégation internationale aux centres soupçonnés par les Américains de produire des armes chimiques.

Mais ce rapprochement et cette ouverture ont été plus concluants avec la France. Ainsi, au cours de l'année 1990, des délégations libyennes de haut rang se sont succédées à Paris. En novembre 1990, Jomaâ al-Firjâni, directeur du département Europe du ministère libyen des affaires étrangères a passé quatre jours dans la capitale française. Accompagné de trois de ses adjoints, M. al-Firjâni a examiné avec les responsables du Quai d'Orsay les moyens de renforcer la coopération bilatérale, notamment dans les domaines politique et économique. Homme de confiance, et vieil ami du colonel Kadhafi, M. al-Firjâni a essayé de promouvoir des projets d'investissements libyens dans l'Hexagone, et d'investissements français en Libye, en particulier dans

la pétro-chimie. Ainsi, le gaz de France envisage d'acheter du gaz naturel libyen une fois que les installations libyennes seront adaptées pour purifier le gaz libyen et améliorer sa qualité, compte tenu de sa trop haute teneur en Propane et en Butane. De cette manière, la France sera en bonne position dans la compétition future que les sociétés transnationales se livreront dans les années à venir autour du gaz naturel libyen.

A travers ce rapprochement avec la France, la Libye essaye d'établir des relations avec la CEE et ce dans le but de sortir de l'embargo imposé aux Libyens depuis 1986. Lors d'une rencontre qui a eu lieu en mai 1990 entre des parlementaires de la CEE et des parlementaires des pays de l'Union du Maghreb arabe à Strasbourg, M. Béchir Salem Béchir, membre de la délégation libyenne à cette rencontre a déclaré : « La Jamahiriya libyenne souhaite conclure un accord de coopération avec la Communauté européenne et exprime le vœu que les relations avec les Douze puissent évoluer vers des horizons nouveaux, dénués de nuage ». Il s'agit pour la Libye de nouer des contacts avec la CEE afin de sortir de son isolement et établir des relations de coopération avec la CEE (17).

La politique d'ouverture s'est développée également en direction de l'Egypte, vers lequel Kadhafi semble amorcer un rapprochement stratégique. Les Libyens ont réalisé que leur intégration et reconnaissance internationales passent par un rapprochement avec l'Egypte. Pour justifier ce revirement d'attitude à l'égard du président Housni Moubarak, considéré auparavant comme « un traître », Kadhafi a déclaré le 24 mars 1990 que l'Egypte avait joué un rôle de soutien déterminant en 1986 face au « complot américain ». En effet, selon le leader libyen, au moment de la préparation de l'attaque contre son pays en avril 1986, les autorités américaines avaient demandé à l'Egypte de pouvoir organiser une attaque terrestre depuis son territoire, ce que Housni Moubarak avait refusé catégoriquement. Cet événement semble avoir convaincu Kadhafi des bonnes intentions égyptiennes.

Par delà cet aspect, le rapprochement stratégique avec l'Egypte s'explique par la volonté de Kadhafi d'œuvrer pour une recomposition des rapports interarabes face aux bouleversements en URSS et en Europe de l'Est. En effet, les conséquences prévisibles de ces bouleversements sur les relations internationales ont convaincu Kadhafi d'engager un dialogue avec l'Egypte. La question brûlante de l'installation de milliers d'émigrants juifs soviétiques en Israël et dans les territoires occupés a sans doute été l'élément déterminant du projet de recomposition des relations interarabes. Dans ce contexte, le rapprochement avec l'Egypte paraît pour Kadhafi d'autant plus nécessaire que ce pays joue un rôle capital au Moyen-Orient. Ses rapports diplomatiques avec Israël et ses relations privilégiées avec les Etats-Unis, de même que ses liens économiques et politiques étroits avec l'Europe font de l'Egypte un pays médiateur sur lequel la Libye veut s'appuyer pour réussir son intégration internationale.

---

(17) Rappelons que la Libye est avec l'Albanie, le seul Etat riverain de la Méditerranée qui ne possède pas d'accord avec la CEE (les accords avec la Syrie sont actuellement gelés).

Dans sa politique maghrébine, la Libye a poursuivi un certain effort de consolidation de l'Union du Maghreb Arabe, à travers laquelle elle essaye de réussir son intégration régionale puis internationale. Mais les lenteurs dans l'engagement libyen, s'expliquent sans doute par l'attitude du colonel Kadhafi qui hésite à donner son aval à une institution qui, selon lui, est trop timidement unitaire. Par delà les relations régionales de coopération et de complémentarité économique sur lesquelles insistent en particulier les autorités tunisiennes et marocaines, le leader libyen préconise la création d'une Confédération, comportant l'adoption d'un drapeau, de documents d'identité maghrébine et impliquant une totale liberté de circulation des personnes et des biens ; sans renoncer à son projet du « plus grand Maghreb » englobant le Soudan, le Niger, voire le Tchad et le Mali (18).

### CONCLUSION

Comme nous l'avons montré, la politique de « démocratisation » et de l'« Infirāj », inaugurée en 1988, mais qui avait déjà été légèrement freinée en 1989 (19), a subi en 1990 un coup d'arrêt. Confronté au phénomène de l'opposition violente des islamistes, conjuguée à une hostilité accrue de certains milieux internationaux, le pouvoir, en Libye comme dans les autres pays du Maghreb, a durci sa politique, recourant à la répression et à la violence contre les islamistes.

Si la politique de « libéralisation » économique timide n'a connu que peu de succès en 1990, en revanche, la politique d'ouverture et de rapprochement international a été plus concluante. Certes, les Etats-Unis continuent de dénoncer publiquement la politique libyenne, malgré des signes de début de dégel ; mais c'est avec certains pays européens, dont la France, que les signes de rapprochement sont les plus évidents. Kadhafi semble donc avoir réussi à amorcer une politique d'intégration internationale, qui à moyen terme permettra à la Libye de retrouver une place respectée et influente sur la scène internationale.

Reste que le leader libyen devra résoudre l'équation de l'opposition et relever le défi du dialogue. Il devra montrer qu'il y a compatibilité entre les institutions jamahiriyennes et le respect de la liberté, des droits de la personne, sa dignité, son intégrité et la garantie de sa sécurité. Ceci passe par l'instauration d'un dialogue sincère et ouvert avec l'opposition et par un renforcement des libertés. C'est le défi majeur pour Kadhafi qui doit démontrer que les nouvelles institutions sont viables parce qu'elles sont capables de s'adapter et d'évoluer.

Sur le plan international, il a fait l'expérience qu'il est difficile d'être seul contre tous, sans en subir les conséquences. Sur le plan intérieur également, il doit faire l'expérience de gouverner une société diversifiée et qui

(18) Cf. *MTM*, 26.1.1990

(19) Cf. BURGAT (F.), « Chronique libyenne », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. XXVIII, 1989.

aspire à plus de liberté. Le mélange d'une politique répressive et d'un effort sincère de promouvoir les droits de l'individu, témoigne de la difficulté d'opérer le passage d'un régime autoritaire à un régime démocratique, ce d'autant plus que la société libyenne, en pleine mutation, semble hésiter dans sa marche vers la modernité.

Moncef DJAZIRI \*

---

\* Institut de science politique. Université de Lausanne.

# ANNEXES

## I. - Chronologie

### Janvier

- 1<sup>er</sup> Visite de hauts responsables soudanais : signature de conventions financières, commerciales ; promesses libyennes d'aide au Soudan.
- 5-6 Prorogation par les Etats-Unis des sanctions économiques prises à l'encontre de la Libye le 7-1-1986.
- 5 Dans une conférence de presse, le colonel Kadhafi déclare que la France « commettrait une erreur en gardant les avions chez elle », ajoutant que cette décision allait à l'encontre des intérêts français pourtant nombreux en Libye (rappelons que 3 Mirages libyens sont bloqués en France depuis 1986).
- 6 Visite à Tripoli du ministre marocain de l'Intérieur.
- 8 Selon certaines sources, les autorités libyennes ont resserré l'étau autour d'Abou Nidal, de son vrai nom Sabri Al Banna, qui dirige le Fath-conseil révolutionnaire, une organisation dissidente opposée au chef de l'OLP, depuis 1973. Selon ces mêmes sources, cet opposant palestinien ne dispose plus de bureaux à Tripoli, ni du champ d'entraînement à Essawani, non loin de la capitale. Officiellement, les dirigeants libyens nient la présence d'Abou Nidal sur leur territoire ; mais selon des diplomates arabes, les Libyens pourraient reconnaître l'avoir neutralisé, si les Etats-Unis montraient des signes de leur volonté de normaliser les relations entre les deux pays.
- 15 Visite à Tripoli de Yasser Arafat, président de l'OLP.
- 22 Ouverture de la réunion du conseil présidentiel de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) à Carthage (Tunisie), en l'absence du président mauritanien, M. Ould Tata, en deuil après le décès de son épouse. Aucun sujet politique n'est inscrit officiellement à l'ordre du jour mais le problème du Sahara occidental pourrait être évoqué. En outre, il sera question de la coopération dans la perspective de la complémentarité et du renforcement des structures de l'UMA.
- 22 Refus des Philippines d'appliquer les sanctions décidées par les Etats-Unis contre la Libye (37 000 Philippins en Libye).
- 30 Accord de coopération économique entre la Libye et l'Espagne.

### Février

- 8-18 Signature d'un nouveau contrat avec la société sud-coréenne Dong Ah pour le projet du « grand fleuve artificiel ». Le 18, Séoul dénonce l'expulsion pour faits de grève de 316 travailleurs sud-coréens.
- 15 Visite à Lomé de I. Bichari, membre du comité libyen des relations extérieures.
- 18-19 Lors d'une visite éclair à Assouan, le colonel Kadhafi rencontre le président égyptien Housni Moubarak. Les deux chefs d'Etat décident la création d'une commission comprenant les gouverneurs des banques centrales et d'autres responsables financiers. Une deuxième commission sera formée pour étudier la coopération économique et l'abolition des barrières douanières. Malgré ce réchauffement dans les relations, observé depuis mai 1989, le Caire et Tripoli n'ont toujours pas rétabli leurs relations diplomatiques. Décision prise de

tenir un sommet bilatéral tous les deux mois pour assurer le suivi de la coopération.

19 Renouvellement pour cinq ans de l'accord d'amitié avec Malte.

## Mars

2 Le CGP adopte une loi stipulant qu'en raison de son rôle dans la « révolution nationale » du septembre 1969, le colonel Kadhafi détient une légitimité qui lui donne autorité absolue sur toutes les institutions nationales.

2 Le chef de la junte soudanaise, le général Omar al Béchir, en visite à Tripoli, fait état d'un projet d'union entre la Libye et le Soudan. Ce projet sera d'abord soumis à l'examen des comités populaires au Soudan et sera ensuite présenté au colonel Kadhafi.

5 Après les accusations américaines contre la Libye relatives à la fabrication d'armes chimiques dans l'usine de Rabta, à 80 km au sud de Tripoli, la Libye, par la voie du ministère des affaires étrangères, a une nouvelle fois démenti. Elle s'est déclarée prête à participer à des initiatives internationales contre ces produits.

5 Dans une déclaration faite par le chef de la junte soudanaise, M.O. al-Béchir, celui-ci confirme la rédaction à Tripoli d'une « déclaration d'intégration » entre la Libye et le Soudan, qui devrait entrer en application après sa ratification par les instances législatives dans les deux pays.

7 Devant le congrès général du peuple (Parlement), le colonel Kadhafi prononce un discours au cours duquel il expose sa nouvelle vision des relations bilatérales avec la France et se déclare prêt à accepter les mécanismes et les logiques en vigueur dans les relations internationales ; rappelle les crises passées et déclare, à la surprise générale, que les problèmes avec Paris sont résolus après médiations de l'Algérie, de la Tunisie et de l'Égypte ; annonce que la France a levé l'embargo décrété à l'encontre de son pays. Le même jour, il adresse un message au président de l'UMA lui demandant d'œuvrer pour l'accélération de la fusion des 5 pays du Maghreb. Le CGP adopte une charte affirmant l'efficacité de la séparation des pouvoirs entre les congrès populaires de base et la direction de la Révolution.

12 Appel du colonel Kadhafi aux Arabes pour venir travailler en Libye et « exploiter le désert ».

15-17 Dans une déclaration radiodiffusée, le colonel Kadhafi confirme qu'un incendie s'est déclaré le 14 mars dans l'usine de Rabta (au sud-est de Tripoli), important complexe pharmaco-chimique, considéré par les États-Unis comme fabrique d'armes chimiques. Il accuse les services de renseignement ouest-allemands d'être à l'origine du sabotage. Mais par ailleurs, un groupe jusqu'ici inconnu, affirmant représenter l'opposition libyenne, l'Organisation de l'Action patriotique de l'armée libyenne, a revendiqué la responsabilité de l'incendie dans un appel téléphonique au bureau de la chaîne de la télévision ouest-allemande ARD, au Caire. De leur côté, les États-Unis et Israël ont démenti toute implication dans cet incendie.

15 Les autorités soudanaises déclarent que la proclamation d'union avec la Libye sera soumise à l'approbation d'un congrès populaire le 24 mars.

16 Soupçonnée par les autorités libyennes d'avoir saboté l'usine de Rabta, à la construction de laquelle des sociétés ouest-allemandes ont apporté leur contribution, la RFA se défend d'être impliquée dans l'incendie qui a ravagé l'usine. Bonn menace de recourir à toute mesure politique entrant dans le cadre du droit international pour « empêcher la Libye de produire des armes chimiques ».

19 Les cinq pays membres de l'Union du Maghreb Arabe ont conclu un accord de principe sur la mise en circulation d'une carte d'identité commune et sur une coopération dans la lutte contre le crime et les catastrophes naturelles. Les ministres de l'Intérieur algérien, libyen, marocain, mauritanien et tuni-

- sien, réunis à Nouakchott, ont décidé d'œuvrer pour l'élimination de tous les obstacles à la liberté de circulation entre les pays maghrébins et pour l'unification des formalités administratives et de sécurité. Ils ont enfin convenu d'unifier et de simplifier les formulaires d'information d'entrée et la carte de séjour dans les pays maghrébins.
- 19 L'ambassadeur de la Libye à Rome, M. Abdourrahman Shalgam déclare que les autorités de son pays ont interpellé plusieurs suspects après l'incendie de l'usine de Rabta. Peu avant, des responsables du satellite français Sport I affirment que l'usine n'a subi aucun dégât majeur.
- 21 La France décide de rendre à la Libye les trois avions Mirage bloqués.
- 22 Au cours d'une conférence de presse, le président tchécoslovaque M. Vaclav Havel révèle que « le régime précédent a exporté 1 000 tonnes de Semtex vers la Libye ». Il s'agit, selon lui, d'un explosif à usage industriel multiple. De leur côté, les autorités britanniques sont inquiètes de l'utilisation terroriste de ce produit ; elles estiment que l'Armée républicaine irlandaise (IRA) dispose de 5 tonnes de ce produit qui lui ont été livrées par la Libye.
- 24 Le colonel Kadhafi, le président Hosni Moubarak d'Égypte, le président syrien Hafez el-Assad et Ahmed al-Bachir du Soudan, se réunissent en mini-sommet à Tobrouk (dans l'est de la Libye) consacré à l'unité arabe. Cette rencontre a lieu à l'occasion du vingtième anniversaire de l'évacuation des troupes britanniques de la base aérienne libyenne d'El Azm.
- 27 Sommet à Tobrouk (Est de la Libye) des présidents Moubarak, al-Béchir du Soudan, al-Asad de Syrie et Kadhafi, consacré à l'unité arabe, à la tenue d'un sommet arabe et à l'immigration des juifs soviétiques en Israël.

## Avril

- 1 Expulsion de deux diplomates libyens d'Éthiopie, après un attentat à la bombe dans l'hôtel Hilton d'Addis Abeba ; protestations libyennes.
- 5 A l'occasion du Ramadan (mois du jeûne musulman), le colonel Kadhafi appelle les musulmans du monde entier à libérer tous les otages et prisonniers politiques, spécialement ceux du Proche-Orient. Citant notamment Jacqueline Valente et sa famille, Kadhafi, en sa qualité de « chef du commandement populaire islamique mondial », demande aux musulmans de s'en tenir aux nobles valeurs de l'islam, qui défend la dignité de l'homme et interdit la détention d'innocents. De son côté, M. Roland Dumas, ministre français des affaires étrangères, a exprimé son appréciation pour ce « geste humanitaire qui fait naître un grand espoir ».
- 5 Deux nouvelles sociétés ouest-allemandes sont soupçonnées d'avoir livré des matériels destinés à l'usine libyenne de Rabta, qui, selon la justice ouest-allemande a été spécialement construite pour produire du gaz de combat.
- 6 Le Fath-Conseil révolutionnaire d'Abou Nidal annonce la libération prochaine de la famille Valente. Cette décision fait écho à l'appel lancé par le colonel Kadhafi.
- 10 Arrivée à Tripoli d'une délégation jordanienne en Libye, fermée depuis la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays en 1984 à la suite de l'attaque menée par des étudiants libyens contre l'ambassade, et son incendie. Dans le même temps, une délégation libyenne est attendue à Amman pour entreprendre les mêmes démarches en vue de la réouverture de l'ambassade libyenne en Jordanie. Rappelons que les deux pays ont renoué leurs relations diplomatiques en 1988, et que les autorités libyennes ont décidé de prendre à leur charge le rééquipement de l'ambassade jordanienne à Tripoli, après les destructions causées par l'incendie de 1984.
- 10 Libération de la Famille Valente, enlevée le 8 novembre 1987 par le groupe Abou Nidal. A cette occasion, M. Roland Dumas exprime au colonel Kadhafi la satisfaction et la reconnaissance du gouvernement français, et remercie tous ceux qui ont contribué à cette libération. De son côté, le président fran-

çais François Mitterrand a remercié personnellement le colonel Kadhafi pour le rôle déterminant qu'il a joué dans la libération de Mme Jacqueline Valente, de sa fille et de son compagnon belge. En revanche, la presse britannique est unanime pour juger « écœurants » les propos tenus par M. Roland Dumas, qui avait remercié le colonel Kadhafi.

- 11 Le porte-parole du département d'Etat américain déclare qu'il attend de la France des explications sur la façon dont elle a obtenu la libération de l'otage française Jacquelin Valente, son compagnon belge et leur fille et rappelle que les Etats-Unis ne passent pas d'accord avec les preneurs d'otage. De son côté, la presse américaine suspecte Paris d'avoir obtenu cette libération en débloquant les trois avions de combat Mirage envoyés par la Libye en France pour révision et mis sous embargo depuis 1986.
- 18 La FAO (Food and Agriculture Organization ; organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) lance à Rome un appel pour que la lutte soit menée de toute urgence contre la mouche Lucilie bouchère identifiée en Libye à la fin 1988. Cette mouche redoutable, venue d'Amérique latine, s'attaque particulièrement au bétail et pourrait se répandre d'abord en Afrique du Nord puis dans l'Europe méditerranéenne.
- 22 Proclamation par le colonel Kadhafi d'une « révolution sociale » pour 20 ans.
- 25 M. Roland Dumas, ministre français des affaires étrangères appelle ceux qui s'étaient insurgés contre les remerciements appuyés de la France à la Libye, après la libération des otages, à éviter tout procès d'intention et toute hypocrisie. Selon le chef de la diplomatie française, le comportement du gouvernement de la France n'a en aucune manière changé à l'égard du gouvernement libyen ; la France attend que des décisions nouvelles soient prises en Libye pour modifier son attitude.
- 27 Le ministre tchadien des affaires étrangères, M. Cheikh ibn Oumar déclare à Paris, après avoir rencontré son homologue français, que le Tchad a décidé de porter, dès le 1er septembre prochain, son différend territorial avec Tripoli devant la Cour internationale de justice de la Haye, comme le prévoit l'accord-cadre de paix signé le 31 août dernier à Alger.

## Mai

- 1 A l'occasion du 1er mai, fête du travail, le colonel Kadhafi déclare que des millions de salariés continuent à subir l'exploitation et sont toujours soumis à l'esclavage du salariat. La vraie journée du travail qui mérite d'être observée est le 1er septembre 1978, date de la libération des salariés sur le territoire de la Grande Jamahiriya.
- 5-7 Rencontre à Tunis des représentants des partis gouvernementaux dans les pays du Maghreb, en vue de la préparation de la rencontre entre les représentants des partis gouvernementaux italiens et maghrébins qui aura lieu au début de juin à Tripoli. Une délégation du congrès général du peuple a pris part à cette rencontre.
- 14 La Libye adresse un « mémorandum urgent » au Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi qu'à l'Organisation de l'unité Africaine (OUA) au sujet de ce que les Libyens considèrent comme un acte de piraterie perpétré au Soudan par l'armée tchadienne contre dix camions de transport libyens : les conducteurs et leurs passagers ont été arrêtés ces derniers jours par les forces tchadiennes dans une région soudanaise à 500 km des frontières libyennes et 400 km du territoire tchadien. Le Tchad rejette ces accusations et assure qu'il s'agit d'un convoi militaire.
- 14 Arrivée du ministre tchadien des affaires étrangères, M. Cheikh Ibn Oumar en vue de participer à la 5<sup>e</sup> session de la commission mixte tchado-libyenne.
- 15 JANA déclare que la Libye approuve l'initiative du président égyptien Housni Moubarak relative à la destruction des armes de destruction massive au Proche-Orient. JANA rappelle en outre que la Libye a toujours appelé à l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, chimiques et bactériologiques.

- 16 Les travaux de la commission mixte tchado-libyennes sont gelés à la demande des autorités libyennes, qui mettent une condition préalable celle du retour des 10 camions bloqués par les Tchadiens. Malgré cela, les relations entre les deux délégations ne sont pas rompues.
- 18 Annonce de la reprise des discussions entre la Libye et les compagnies pétrolières américaines sur le contentieux lié à l'embargo, décrété par les Etats-Unis.
- 23 L'ambassadeur du Tchad à Paris annonce que son pays a décidé de libérer les dix convoyeurs libyens des camions saisis aux confins tchado-soudanais, soupçonnés d'être un convoi militaire libyen transportant du ravitaillement, du carburant et de munitions destinés aux éléments de la légion islamique stationnés dans la province soudanaise du Darfour.
- 30 Le colonel Kadhafi participe au sommet arabe extraordinaire de Bagdad et déclare que la force avec laquelle les Israéliens menacent les Arabes est artificielle. Nous avons, dit-il, les moyens de les battre.

## Juin

- 7-9 Au cours d'un colloque à Marseille consacré à « L'avenir de la coopération entre l'UMA et la France intégrée à la CEE », et au cours duquel le chargé au sein de la CEE du dossier de l'UMA s'est interrogé sur ce « qu'aurait été le Maghreb sans la coopération avec la CEE », le représentant libyen déclare qu'il est venu par égard à ces frères de l'UMA, car, dit-il, la Libye n'a ni marchandises à vendre sur les marchés européens, ni de problèmes à résoudre découlant de la présence de travailleurs immigrés libyens, en France ou en Europe.
- 13 Prix Kadhafi des droits de l'homme attribué aux enfants de l'Intifada. Création d'une « garde populaire » formée de volontaires.
- 17-19 Dans un discours à l'université de Tripoli, le colonel Kadhafi loue la conquête de l'espace et la création d'une industrie nucléaire, mais dément vouloir construire des bombes atomiques.

## Juillet

- 7 L'agence JANA estime que tout dialogue entre l'OLP et Washington est une « perte de temps », car les Etats-Unis sont « hostiles aux Arabes » et prennent « totalement le parti pris d'Israël ». L'agence prône le recours à la lutte armée.
- 20 Dans un discours prononcé à Tripoli, le colonel Kadhafi lance une mise en garde contre le danger que constituent « les agents infiltrés dans la société et qui mènent campagne en faveur de ces groupes destructeurs » que sont pour lui les islamistes. « Les groupes qui se cachent derrière l'Islam ont dénaturé le sens du djihad (guerre sainte), parce qu'ils ne combattent pas l'Amérique et les Sionistes, mais les Musulmans eux-mêmes, qu'ils traitent de mécréants ».
- 23 Réunion à Alger du conseil présidentiel de l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

## Août

- 5 Dans une interview accordée à l'hebdomadaire britannique the Sunday Times, le colonel Kadhafi confirme qu'il avait demandé à un syndicat des travailleurs libyens d'envoyer des fonds aux mineurs britanniques (NUM) « pour des raisons humanitaires ». Ainsi, selon le responsable syndicaliste libyen, Mohamed Abdullah Ali Al-Khalandi, le syndicat britannique a reçu un chèque de 200 000 \$.
- 8 La Libye et l'OLP présentent un projet commun en six points pour le règlement du conflit irako-koweïtien : en échange d'un retrait irakien, le Koweït accepterait le principe de payer des indemnités à l'Irak pour avoir

combattu au nom des pays de la région contre l'Irak ; accord de l'Irak sur le tracé des frontières entre les deux pays ; l'accord du Koweït pour donner en location à l'Irak les îles de Warba et Boubian, l'accord de l'Irak pour cette location ; accord des deux parties pour que des forces libyennes et palestiniennes d'interposition remplacent les forces irakiennes ; ouverture de négociations entre les deux parties dans les meilleurs délais pour résoudre leurs différends.

- 8 A son arrivée au Caire où il doit prendre part au sommet extraordinaire proposé par le président égyptien Housni Moubarak, le colonel Kadhafi déclare que l'arrivée des soldats américains est un danger pour la nation arabe.
- 10 Après une journée de discussion orageuse, le sommet extraordinaire adopte une résolution condamnant l'agression irakienne contre le Koweït et appuyant les mesures adoptées par l'Arabie saoudite et les autres Etats arabes du Golfe qui usent du droit légitime de défense. La Libye, l'OLP et l'Irak votent contre cette résolution.
- 13 Le colonel Kadhafi quitte le Caire après avoir pris part au sommet extraordinaire des chefs d'Etats arabes, et après un sommet quadripartite entre la Libye, l'Algérie, l'Egypte et la Syrie. Dans une déclaration après le sommet, le président égyptien explique que Tripoli n'avait pas rejeté la résolution mais émis en fait des réserves à propos de l'article justifiant le droit de recours à des forces étrangères pour les pays du Golfe.
- 13 La France envoie 12 envoyés spéciaux dans différents pays arabes et non-alignés pour expliquer la position française dans le conflit irako-koweïtien. La Libye est exclue de la liste des pays contactés.
- 15 Le colonel Kadhafi réclame une réunion du conseil de sécurité de l'ONU à Genève pour adopter des mesures et empêcher une calamité dans le Golfe.
- 20-21 Le Général Omar al-Béchr, président de la république du Soudan en visite à Tripoli où il a été reçu par le colonel Kadhafi.
- 21 Dans une conférence de presse internationale, le colonel Kadhafi menace de se retirer de l'Organisation des Nations Unies si le conseil de sécurité ne condamne pas le recours à la force par les Etats-Unis pour appliquer l'embargo contre l'Irak. Le leader libyen critique par ailleurs l'Irak pour son invasion du Koweït et pour sa détention des otages occidentaux.
- 22 Sommet tchado-libyen réuni à l'initiative du roi du Maroc quelques jours avant l'expiration du délai d'un an prévu par l'accord-cadre signé par les deux pays, le 31 août 1989 à Alger, pour trouver une solution politique à leur différend frontalier. Le colonel Kadhafi et le président Hissène Habré doivent donc trouver une solution au problème de la bande d'Aouzou, objet de litige depuis 1973.
- 24 Le ministre tchadien des affaires étrangères, Cheikh Ibn Oumar a refusé de signer le communiqué final sur lequel s'étaient mis d'accord les parties tchadienne et libyenne, à l'issue de deux jours de négociations à Rabat (Maroc). Ce communiqué, dont l'élaboration avait été confiée au ministre marocain des affaires étrangères, M. Abdellatif Filali, ne contenait plus, selon les tchadiens, « un certain nombre d'engagements figurant dans le projet de texte », parmi lesquels « l'acceptation formelle par la Libye de recourir avec le Tchad au verdict de la Cour internationale de justice de la Haye.
- 26-27 Visite officielle du roi Hussein de Jordanie à Tripoli où il a rencontré le colonel Kadhafi avec lequel il a eu des entretiens relatifs à la crise dans le Golfe. Cette visite intervient après une absence de 6 ans.
- 27 Selon l'hebdomadaire français *Le Point*, la Libye serait impliquée dans l'attentat contre le DC-10 d'UTA Brazzaville-Paris, qui avait explosé en vol au-dessus du désert du Ténééré, causant la mort de 170 personnes le 19 septembre 1989.

## Septembre

- 2 Discours du colonel Kadhafi où il affirme que son pays est respectueux de la légalité internationale et solidaire des résolutions du conseil de sécurité. Il précise qu'il n'existe pas d'échanges entre la Libye et l'Irak dans le domaine pétrolier. Il déclare néanmoins que son pays n'applique pas l'embargo sur les produits alimentaires à l'encontre de l'Irak.
- 2 Signature à Tripoli du « statut organisationnel de base » pour l'intégration totale entre la Libye et le Soudan. Cette signature fait suite à la signature d'un accord d'intégration entre les deux pays le 14 juillet 1990. En vertu de cet accord, les deux pays étaient appelés à « achever avant septembre 1990 la mise en place d'institutions communes ».
- 3 Le Tchad et la Libye saisissent la Cour Internationale de Justice de la Haye pour le règlement de leur conflit territorial sur la bande d'Aouzou.
- 6 Dans le contexte de la crise du Golfe, le colonel Kadhafi décide d'envoyer des missionnaires spéciaux à Moscou, Paris et Rome.
- 8-10 Le colonel Mustapha al-Kharroubi, membre du CCR, en visite en Arabie Saoudite, en Jordanie, en Irak et Abou Dhabi et au sultanat d'Oman, où il a remis à chacun des chefs d'Etat de ces cinq pays une lettre du colonel Kadhafi, qui contient un plan de règlement de la crise du Golfe après l'invasion irakienne du Koweït. Ce plan prévoit le retrait des forces irakiennes de la plus grande partie du Koweït, à l'exclusion de l'île Boubiane et d'un champ pétrolier.
- 23 Le ministre de l'agriculture égyptien M. Youssef Wâli annonce la création d'une commission permanente égypto-libyenne qui aura pour mission d'organiser l'installation d'Égyptiens sur des terres agricoles libyennes. D'autre part, les autorités libyennes se sont engagées à recruter les travailleurs égyptiens expulsés de l'Irak et du Koweït.
- 27 Réunion au Caire entre le ministre égyptien de la défense, le général Youssef Sabri et le commandant des forces maritimes libyennes, le colonel Abdellatif Ahmed al-Chakchouki. Au cours de cette rencontre, il a été question de la coopération dans les différents domaines militaires.

## Octobre

- 1 Le colonel Kadhafi demande que la garde des Lieux saints soit retirée à l'Arabie saoudite.
- 5 Visite à Tripoli du vice-président syrien M. Khaddam.
- 7 Arrivée à Misrata du ministre égyptien de l'information, M. Safwât al-charif, porteur d'une lettre du président Housni Moubarak au colonel Kadhafi.
- 8 Remaniement ministériel : 22 membres au lieu de 19 ; 10 sortants, 13 nouveaux, 4 changements d'affectation et 5 ministres gardant leurs portefeuilles ; nouveau Premier ministre : Abou Zayd Dourdah ; nouveaux ministères créés pour la coopération avec l'Égypte, l'Union du Maghreb Arabe et le Soudan.
- 8 Discours du colonel Kadhafi devant le congrès général du peuple (Parlement), dans lequel il réaffirme la nécessité d'un retrait des troupes étrangères, demande un déploiement des forces de l'ONU au Koweït et l'acceptation du contrôle par l'Irak de l'île de Boubiane et du champ pétrolier de Rumailah.
- 10 Les cinq pays du Maghreb, dont la Libye, participent à Rome à une réunion sur la coopération en Méditerranée, à laquelle prennent part la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal. Les ministres des affaires étrangères des 9 pays approuvent le projet d'une conférence sur la sécurité au Proche-Orient qui réunirait Israël et l'OLP, et apportent leur soutien au projet italo-espagnol de créer une conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM).

- 13 Visite à Tripoli du numéro deux irakien, M. Ramadan, pour discuter de la question du Golfe.
- 17 Démenti libyen à propos d'informations publiées à Londres sur une coopération militaire libyo-chilienne pour l'achat d'une bombe multi-destructrice.
- 22 Discours du colonel Kadhafi dans lequel il attaque les partis islamiques qu'il accuse de manipuler les masses arabes et de faire du commerce avec la religion. Il rappelle par ailleurs que la Libye, l'Égypte et le Soudan ont une histoire commune du fait que 30 tribus se distribuent sur les trois pays qui sont le cœur de la nation arabe.
- 22 Dans une interview à *al-Ahram*, le colonel Kadhafi annonce qu'il prépare un mini-sommet pour provoquer une rencontre Fahd-Saddam Hussein. Le 28, échec de cette tentative, imputée à l'Arabie Saoudite.
- 30 Le colonel Kadhafi prononce un discours devant la Ligue internationale pour l'Appel à l'islam dans lequel il demande aux musulmans de boycotter pour deux ans les lieux saints et de refuser d'accomplir le pèlerinage de la Mecque.

## Novembre

- 10 Une nouvelle tension politique entre le Tchad et la Libye suite à l'attaque d'un poste militaire tchadien dans la région de Tiné (à la frontière entre le Tchad et le Soudan), suivie d'une riposte tchadienne contre « la légion islamique libyenne ». Tripoli dément catégoriquement toute implication dans les événements à l'est du Tchad.
- 12 Réunion à Bruxelles des ministres des affaires étrangères de la CEE et des pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), où il est question du renforcement de la coopération dans les différents domaines. C'est donc la première fois qu'un représentant de la Libye dialogue ainsi avec les Douze puisque ce pays est le seul, avec la Bulgarie, à ne bénéficier d'aucun accord de coopération avec la CEE, étant même l'objet de sanctions.
- 13 Visite surprise du président Housni Moubarak en Libye où il est reçu par le colonel Kadhafi avec lequel il a des entretiens relatifs à la crise du Golfe.
- 13 Rencontre à Paris entre M. Roland Dumas, ministre des affaires étrangères, et son homologue libyen, M. Mohamed al-Bichari.
- 19 Selon la revue spécialisée *Petroleum Intelligence Weekly*, la Libye aiderait l'Irak à contourner l'embargo international en vendant du pétrole irakien en Europe sous couvert de ses propres exportations.
- 20 Les autorités libyennes démentent toute implication dans les « combats tribaux inter-tchadiens qui ont repris le 10 novembre ». Elles soulignent que les relations de la Libye avec le Tchad sont régies par les conventions internationales et les règles de bon voisinage.

## Décembre

- 5 Autorisation donnée par Washington pour le démarrage du programme d'éradication de la mouche Lucilie Bouchère.
- 8 Enquête fédérale aux États-Unis sur les investissements immobiliers de la Libye.
- 16 Election pour la seconde fois consécutive de la Libye à la présidence de l'Union des syndicats africains.
- 26 Signature d'un accord de coopération maritime avec la Corée du Nord.

## II. - Documents

### A - Gouvernement (1)

#### *Composition du Comité populaire général*

Cette composition est issue de la session du CGP (du 7/10/90 à Misrata). Elle comprend 22 secrétariats (ministères) au lieu de 19 comme dans le cabinet sortant (2).

M. Dourdah Abouzayd Omar, secr. général du Comité populaire général (premier ministre) (\*\*)

M. AL-Mountassar Omar, à l'économie (ancien secr. gén.) (\*\*\*)

M. At-Talhi Jadallah Azouz, aux industries stratégiques (était au Bureau des rel. extér.) (\*\*\*)

M AL-Arbach Goma Salim, à l'électricité (\*\*)

M. Kaiba Meftah Mohamed, aux Ressources maritimes (\*\*)

M. Ben Chatouane Ahmad Fathi, aux industries légères (\*\*\*)

M. Al-Madani Nouri Fitouri, à la Recherche scientifique (\*)

M. Al-Boukhari Mohamed Al-Madani, aux Finances (\*)

M. Maatouq Maatouq Mohamed, à la Formation professionnelle (\*)

M. Abou-Khzam Ibrahim, à l'enseignement supérieur (était secrétaire adjoint su Sec. du CGP)

M. Al-Hanchiri Ezzedine Mohamed, transports et com. (\*\*\*)

M. Al-Qaoud Abdelmajid Mabrouk, à la Réforme agricole et à la bonification des terres (\*)

M. Bakkar Ibrahim Mohamed, à la Justice (\*\*)

Dr. Zaydan Badr Zaydan, à la santé (d'origine égyptienne, nouveau)

Dr. Founayr Salim Ahmed, à la fonction publique (\*\*)

M. Ben Charadah Ismail Miftah, à la Sécurité sociale (\*\*)

M. Badri Abdallah Salim, au Pétrole (\*\*)

M. Al-Bchari Ibrahim Mohamed, au Bureau pop. des relations extér. et coopér. interne (\*\*)

M. Rajab Mohamed Zarrouq, à l'UMA (\*)

M. Haoudah Boukhari Salim, jeunesse et sports (\*\*)

M. Abou-Jaziah Ali Milad, à la culture et à l'information (\*\*)

M. Abou-Touwayrat Madani Ramadhane, à l'enseignement (\*\*)

\* Inchangé.

\*\* Nouveau.

\*\*\* Change d'affectation

Source : SWB, 9.10.90: ME/0890 A/8

### B - Secrétariat du CGP

#### *Composition du Secrétariat du Congrès général du peuple*

M. Sawsa Abderraziq, secrétaire du CGP (\*\*)

M. Al-Khafifi Mahmoud Hamid, secrétaire adjoint (\*\*)

M. Al-Fitouri Ammar Abdelhamid, secrétaire chargé des congrès populaires (\*\*)

M. Ach-Chahoumi Soulaymane Sassi, secrétaire chargé des comités populaires (\*)

(1) Dépouillement, traduction et commentaire par Taoufik MONASTIRI.

(2) Voir : DJAZIRI (Moncef), *Chronique Libye supra.*

M. Haouidi Bachir Haouij, secrétaire chargé des congrès populaires professionnels (\*)

\* Inchangé

\*\* Nouvelle affectation

Source : SWB, 9.10.90; ME/0890 A/8

### III. - Indicateurs économiques

#### Budget

L'article 3 de la loi N 1/1989 du CGP, du 9.3.89 (3) modifie le calendrier de l'exercice financier de l'État, au paravent cet exercice commençait le 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile et se terminait le 31 décembre de la même année. Désormais l'exercice commence le 1<sup>er</sup> avril et se terminera le 31 mars de l'année suivante. Les chiffres sont donnés en dinars libyens (DL).

#### a - Budget de fonctionnement pour l'exercice de l'année 1989

##### I. - LE CONGRÈS GÉNÉRAL DU PEUPLE

1 - Secrétariat général.....	6 000 000
2 - Cour du peuple.....	1 550 000
3 - Bureau populaire de la propagande.....	1 550 000
4 - Cour suprême .....	850 000
5 - Direction populaire chargée du suivi.....	6 760 000
S/Total .....	16 710 000

##### II. - LE COMITE POPULAIRE GENERAL

1 - Comité populaire général .....	940 000
S/Total .....	940 000

##### III. - JUSTICE

1 - Sec. pop. gén.à la Justice.....	16 100 000
2 - Comité général des affaires judiciaires .....	3 470 000
3 - Institut de droit et de la magistrature .....	120 000
4 - Sécurité intérieure.....	6 000 000
5 - Service de l'enregistrement foncier et de la documentation ...	500 000
S/Total .....	26 190 000

##### IV. - SECRÉTARIAT A LA SANTÉ

1 - Secrétariat à la Santé .....	56 500 000
2 - Direction technique pour la défense de l'environnement .....	600 000
3 - Services d'urgence .....	2 135 000
S/Total .....	59 235 000

Voir "Rubrique législative", in AAN 1989; p p. 731-732.

**V. - SECRÉTARIAT A L'ENSEIGNEMENT**

1 - Secrétariat à l'enseignement.....	700 000
2 - Service du matériel scolaire.....	10 500 000
S/Total.....	11 200 000

**VI. - SECRÉTARIAT A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

1 - Secrétariat à l'enseignement supérieur.....	5 790 000
2 - Universités, centres de recherche et instituts supérieurs.....	64 000 000
3 - Service des Antiquités nationales.....	3 000 000
S/Total.....	72 790 000

**VII. - SECRÉTARIAT A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

1 - Secrétariat à la recherche scientifique.....	500 000
2 - Centre de recherche de l'énergie nucléaire.....	4 500 000
3 - Centre des recherches industrielles.....	800 000
4 - Centre des recherches agricoles.....	1 650 000
S/Total.....	7 450 000

**VIII. - SECRÉTARIAT AU PLAN**

1 - Secrétariat au Plan.....	1 500 000
2 - Centre national de statistiques et de documentation.....	330 000
3 - Centre national des normes et des mesures.....	400 000
S/Total.....	2 230 000

**IX - SECRÉTARIAT A L'ÉCONOMIE ET AU COMMERCE EXTÉRIEUR**

1 - Secrétariat à l'économie et au commerce extérieur.....	800 000
2 - Direction du Tourisme et des foires.....	450 000
S/Total.....	1 250 000

**X - SECRÉTARIAT A L'INDUSTRIE STRATÉGIQUE**

1 - Secrétariat à l'Industrie stratégique.....	750 000
--	---------

**XI - SECRÉTARIAT AUX FINANCES.....** 5 500 000**XII - SECRÉTARIAT AUX COMMUNICATIONS ET AU TRANSPORT MARITIME**

1 - Secrétariat aux Communications au transport maritime.....	5 000 000
2 - Office de l'aviation civile et de la météorologie nationale.....	5 500 000
S/Total.....	10 500 000

**XIII - SECRÉTARIAT A LA CULTURE ET A L'INFORMATION**

1 - Secrétariat à la culture et à l'information.....	7 241 000
2 - Direction générale de la radio de la Grande Jamahiriya ....	14 000 000
3 - Radio "Sawt al-Watan al-Arabi" .....	1 300 000
4 - Agence "JANA" .....	4 000 000
5 - Centre mondial d'études et de recherches du <i>Livre vert</i> ....	960 000
6 - Centre de documentation jamahirienne.....	500 000
S/Total .....	27 941 000

**XIV - BUREAU POPULAIRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES**

1 - Bureau populaire des relations, extérieures .....	18 500 000
2 - Participation aux institutions internationales .....	10 000 000
S/Total .....	28 500 000

**XV - RICHESSE MARINE**

1 - Secrétariat à la richesse marine .....	600 000
2 - Centre de recherche océanographique .....	550 000
S/Total .....	1 150 000

**XVI - FORMATION PROFESSIONNELLE.....** 7 000 000**XVII - MOBILISATION JAMAHIRIENNE ET ORIENTATION  
RÉVOLUTIONNAIRE.....** 1 560 000**XVIII - COMITÉ GÉNÉRAL A LA RÉFORME AGRAIRE ET  
A LA BONIFICATION DES TERRES AGRICOLES**

1 - Comité général de la production agricole.....	1 100 000
2 - Office des eaux et de la terre.....	1 650 000
S/Total .....	2 750 000

**XIX. - INDUSTRIES LÉGÈRES**

1 - Secrétariat aux industries légères.....	750 000
---	---------

**XX. - PÉTROLE**

1 - Secrétariat au pétrole.....	700 000
---------------------------------	---------

**XXI - DIVERS .....** 26 000 000**XXII - SOUTIEN .....** 17 854 000**XXIII - RÉSERVE.....** 200 000

TOTAL DES PRÉVISIONS DE L'ADMINISTRATION ET DES SECRÉTARIATS .....	330 000 000
TOTAL DES PRÉVISIONS DES COMITÉS POPULAIRES DE MUNICIPALITÉS .....	844 500 000
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b> .....	<b>1 174 500 000</b>

Source : Loi N 3/1989 portant publication du budget de fonctionnement de l'Etat pour l'exercice 1989 -1990.

J.R. (12), 20.06.89 : 343-365

*b. - Détails des prévisions du budget de fonctionnement des Comités populaires de municipalités et des Comités catégoriels pour l'exercice de l'année 1989-90*

1 - Municipalité de Tripoli.....	210 000 000
2 - Municipalité de Benghazi .....	105 000 000
3 - Municipalité de Sebha.....	33 000 000
4 - Municipalité de Tobrouk (al-Batnan).....	23 000 000
5 - Municipalité du Jabal al-Akhdhar.....	90 000 000
6 - Municipalité du Golfe de Syrte.....	82 000 000
7 - Municipalité de Koufra .....	10 000 000
8 - Municipalité de Marqab.....	80 000 000
9 - Municipalité de Zâouiya.....	72 500 000
10 - Municipalité de Niqât al-Khams (Zouâra).....	61 000 000
11 - Municipalité du Jabal al-Gharbi.....	50 000 000
12 - Municipalité de Ouâdi al-Hayât .....	16 000 000
13 - Municipalité de Morzouq.....	12 000 000
<b>Total</b> .....	<b>844 500 000</b>

Source : Loi N 3/1989 portant publication du budget de fonctionnement de l'Etat pour l'exercice 1989 -1990.

J.R. (12), 20.06.89 : 343-365

*c. - Prévisions des recettes budgétaires générales pour l'exercice de l'année 1989/90*

- Impôt sur le revenu des personnes.....	170 000 000
- Impôt sur le revenu des entreprises.....	130 000 000
- Impôt sur le revenu agricole.....	30 000 000
- Timbres.....	90 000 000
- Taxes sur les lieux de loisirs.....	275 000
- Taxes sur les marchandises.....	210 000 000
- Taxes sur la production.....	45 500 000
- Taxes et enregistrement supplémentaires .....	11 000 000
<b>TAXES SUR LES SERVICES</b>	
- Taxes et enregistrement des services judiciaires.....	10 000 000
- Taxes et enregistrement des services de communications.....	25 000 000
- Taxes diverses.....	30 000 000

## RECETTES DES SERVICES

- Recettes des services de l'agriculture.....	10 000 000
- Recettes des services de la Police "milice populaire".....	6 000 000
- Recettes des services de l'habitat.....	20 000 000
- Recettes des services de la santé.....	15 000 000
- Recettes des perceptions douanières.....	10 000 000
- Recettes des services des municipalités.....	40 000 000
- Recettes diverses.....	35 550 000
- Secteur bancaire.....	160 000 000
- Secteur des assurances.....	20 000 000
- Participation de la Caisse de la Sécurité sociale aux frais de santé.....	30 000 000
- Participation du secteur public.....	25 000 000
- NOC.....	96 675 000
<b>Total.....</b>	<b>1 210 00 000</b>

Source : Loi N 3/1989 portant publication du budget de fonctionnement de l'Etat pour l'exercice 1989 -1990.

J.R. (12), 20.06.89 : 343-365

## d. Prévisions du budget d'équipement pour l'exercice de l'année 1989/90

Réforme agraire et bonification des terres agricoles.....	90 000 000
Industrie.....	140 000 000
Pétrole et gaz.....	70 000 000
Electricité.....	80 000 000
Energie.....	20 000 000
Enseignement et recherche scientifique.....	75 000 000
Information et Affaires culturelles.....	5 000 000
Travail et Emploi.....	1 000 000
Santé.....	30 000 000
Sécurité sociale.....	3 000 000
Sports - jamahirien -.....	3 000 000
Logement.....	85 000 000
Travaux publics.....	100 000 000
Communications et Transport maritime.....	70 000 000
Economie.....	6 000 000
Plan.....	5 000 000
Richesse marine.....	12 000 000
Formation professionnelle.....	25 000 000
Développement régional.....	30 000 000
S/Total.....	850 000 000
Réserve.....	50 000 000
Total.....	900 000 000

Source : Loi N 3/1989 portant publication du budget de fonctionnement de l'Etat pour l'exercice 1989 -1990.

J.R. (12), 20.06.89 : 343-365